RAPPORT

SUR LA

SITUATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

dans le Grand-Duché de Luxembourg,

pendant l'année scolaire 1894-1895.

Le nombre des écoles primaires du Grand-Duché, pendant l'année scolaire 1894-1895, s'établit comme suit :

I. *Écoles publiques :*

1° Écoles primaires supérieures . .	15		
2° Écoles primaires proprement dites	744	777	
3° Écoles gardiennes	18		1268
4° Écoles d'adultes		491	

II. *Écoles privées :*

1° Pensionnats de jeunes filles . .	8		
2° Écoles primaires proprement dites	6	23	
3° Écoles gardiennes	9		63
4° Écoles d'adultes		40	
			1331

Écoles des catégories sub 1°, 2°, 3° . .	800
Écoles d'adultes, sub 4°	531
	1331

I, Écoles primaires publiques.

Les 777 écoles primaires publiques se répartissent entre les six arrondissements d'inspection conformément au tableau suivant :

Arrondissement.	Écoles prim. supér.	Écoles prim. propr. dites.	Écoles gardiennes	Totaux.	Écoles d'adultes.	Totaux.
1er arr.	2	131	10	143	89	232
2e »	2	114	1	117	80	197
3e »	8	136	4	148	72	220
4e »	1	112	2	115	87	202
5e »	1	121	»	122	80	202
6e »	1	130	1	132	83	215
Total.	15	744	18	777	491	1268

Le nombre des écoles primaires proprement dites publiques a augmenté de 9, celui des écoles d'adultes de 25.

A. Écoles primaires supérieures publiques.

Ces écoles étaient les mêmes que l'année précédente :
10 écoles de garçons, établies à Luxembourg, Grevenmacher, Differdange, Dudelange, Esch-s.-l'Alz., Petange, Remich, Vianden, Wiltz, Larochette ;
5 écoles de filles, établies à Luxembourg, Grevenmacher, Niedercorn, Esch-s.-l'Alzette, Remich ;

15 écoles.

Leur *organisation* aussi est restée ce qu'elle était. L'école des filles à Luxembourg comprenait *trois* années d'études, toutes les autres avaient deux années. L'enseignement était régi par des *programmes* dûment approuvés par l'autorité supérieure. Aux matières d'enseignement prévues à l'art. 2 de la loi du 23 avril 1878 sur l'enseignement pri-

maire supérieur s'ajoutaient les suivantes : dans les écoles de garçons, la gymnastique et — à Luxembourg — le travail manuel ; dans les écoles de filles, des notions d'économie domestique, d'hygiène etc.

Le *matériel pédagogique* n'était pas partout suffisamment complet.

La *population* des écoles primaires supérieures — *604 élèves* — se décompose comme suit :

a) élèves dans l'âge obligatoire,
48, dont 38 garçons, 10 filles ;
et au-dessus de l'âge oblig., 556, dont 303 » 253 »
604, dont 341 garçons, 263 filles.

b) élèves solvables, 578, dont 326 garçons, 252 filles ;
et élèves indigents, 26, dont 15 garçons, 11 »

Voici la population dans les différentes écoles :

Ecoles de garçons.

Arrondissement.	ÉCOLES.	ÉLÈVES				
		dans l'âge obligatoire.	au-dessus de l'âge obligat.	Totaux.	solvables.	indigents.
1er	Luxembourg . .	31[1]	23	54	48	6
2e	Grevenmacher .	»	34	34	34	»
3e	Differdange . . .	»	23	23	23	»
	Dudelange . . .	2	26	28	27	1
	Esch-s.-l'Alz. . .	»	62	62	61	1
	Petange	»	40	40	40	»
	Remich	»	20	20	16	4
4e	Vianden.	»	20	20	19	1
5e	Wiltz	5	33	38	36	2
6e	Larochette . . .	»	22	22	22	»
Tot.	10 écoles.	38	303	341	326	15

1) A Luxembourg, l'âge obligatoire est étendu, pour les garçons, à 13 ans accomplis (art. 5 de la loi de 1881).

Ecoles de filles.

Arrondissement.	ÉCOLES.	ÉLÈVES				
		dans l'âge obligatoire.	au-dessus de l'âge obligat.	Totaux.	solvables.	indigentes.
1er	Luxembourg . .	5	127	132	125	7
2e	Grevenmacher .	»	40	40	40	»
3e	Niedercorn . . .	1	25	26	24	2
	Esch-s.-l'Alz. . .	1	36	37	36	1
	Remich	3	25	28	27	1
Tot.	5 écoles.	10	253	263	252	11

Le *personnel enseignant* se compose comme suit :

dans les *10 écoles de garçons*, de *13 instituteurs*, non compris 6 maîtres chargés de cours spéciaux : à Luxembourg, 2 maîtres, dont l'un enseignait le travail manuel, l'autre la gymnastique ; à Esch-s.-l'Alz., le maître de chant ; à Wiltz, 2 maîtres, qui enseignaient l'un les arts graphiques, l'autre la gymnastique ; à Larochette, l'ecclésiastique chargé du cours d'histoire ;

dans les *5 écoles de filles*, de *13 institutrices religieuses*, non compris 1 religieuse et 2 maîtres chargés de cours spéciaux : à Grevenmacher, la maîtresse chargée du cours de français et le maître de chant ; à Remich, le maître de chant.

Par rapport à *leurs brevets de capacité, les 26 membres en titre* du personnel enseignant se divisent comme suit :

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices.	Membres.
Brevet de 1er rang	6	»	6
» 2e »	7	4	11
» 3e »	»	6	6
» 4e »	»	1	1
Diplôme étranger	»	1	1
Autorisation d'enseigner	»	1	1
	13	13	26

Par rapport à *leurs capacités pratiques* ils ont été appréciés comme suit :

Notes obtenues.	Instituteurs.	Institutrices.	Membres.
Note « très bien » (1)	»	»	»
» « bien » (2)	12	12	24
» « satisfaisant » (3)	1	1	2
» « insuffisant » (4)	»	»	»
» « mal » (5)	»	»	»
	13	13	26

Par rapport aux *résultats* de leurs écoles, ils ont été classés comme suit :

Notes obtenues.	Instituteurs.	Institutrices.	Membres.
Note « très bien » (1)	»	»	»
» « bien » (2)	11	12	23
» « satisfaisant » (3)	2	1	3
» « insuffisant » (4)	»	»	»
» « mal » (5)	»	»	»
	13	13	26

Les membres du personnel enseignant se sont, la plupart, acquittés de leur tâche avec *dévouement* et avec *succès*. Dans trois écoles l'enseignement, dont le but pratique ne doit pas être perdu de vue, n'a pas donné tous les fruits qu'on en pouvait attendre.

La *conduite* du personnel enseignant a été irréprochable.

Les sommes payées en traitement communaux, suppléments de traitement, primes de brevet et indemnités de logement aux membres du personnel enseignant s'établissent conformément à ce qui suit (si le logement a été fourni par la commune, l'observation en est faite entre parenthèse) :

Ecoles de garçons.

ÉCOLES.	Nombre des instituteurs.	Traitements communaux.	Suppléments de traitement.	Primes de brevet.	Indemnités de log. ou logement.	Total de la dépense.
Luxembourg .	2	2400	400	100	150	3050
id.		2400	300	150	150	3000
Grevenmach^er^	1	1850	200	150	215	2415
Differdange. .	1	1800	200	100	(log.)	2100
Dudelange . .	1	2000	300	150	200	2650
Esch-s.-l'Alz.	2	2200	400	100	(log.)	2700
id.		2000	300	150	200	2650
Petange . . .	1	1800	300	100	(log.)	2200
Remich. . . .	1	1800	400	150	(log.)	2350
Vianden . . .	1	1600	400	100	(log.)	2100
Wiltz.	2	1800	400	100	180	2480
id.		1800	400	100	180	2480
Larochette . .	1	1800	400	150	180	2530
Total.	13	25250	4400	1600	1455 (5 log.)	32705[1]

1) Le chiffre ne comprend pas les indemnités payées aux 8 maîtres mentionnés plus haut et aux ecclésiastiques chargés de la doctrine chrétienne.

Ecoles de filles.

ÉCOLES.	Nombre des institutrices.	Traitements communaux.	Indemnités de logement ou logement.
Luxembourg	9	3500	[1])
Grevenmacher	1	1000	logement.
Esch-s.-l'Alz.	1	600	logement.
Niedercorn	1	600	logement.
Remich	1	600	logement.
Total. . .	13	6300	4 logements.

Il a donc été payé, tant par les communes que par l'État, aux 26 membres en titre du personnel enseignant :

en traitements communaux,
aux 13 instituteurs, fr. 25,250
aux 13 institutrices, fr. 6,300
en suppléments de traitement,
aux 13 instituteurs, fr. 4,400
en primes de brevet,
aux 13 instituteurs, fr. 1,600
en indemnités de logement,
à 8 instituteurs, fr. 1,455
Total fr. 39,005.

Des *logements* ont été fournis à 5 instituteurs et à 4 institutrices.

B. Écoles primaires proprement dites publiques.

1. *Division des écoles. Ressorts scolaires.*

Les 744 écoles primaires proprement dites publiques se divisent comme suit :

1) Les 9 religieuses de Luxembourg ne recevaient de la part de la commune ni logement ni indemnité de logement ; elles demeuraient dans leur couvent.

a) par rapport aux élèves qui les fréquentaient :

Arrondissement.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Écoles mixtes pour les commençants.	Écoles mixtes ordinaires.	Totaux.
1er	51	52	17	11	131
2e	34	34	5	41	114
3e	51	49	7	29	136
4e	28	28	8	48	112
5e	21	21	5	74	121
6e	40	40	10	40	130
	225	224	52	243	744

b) par rapport au nombre d'années d'études qu'elles comprenaient :

Arrondissement.	Écoles à						Totaux.
	1 année d'études.	2 années d'études	3 années d'études.	4 années d'études.	5 années d'études.	6 années d'études	
1er	14	60	16	18	»	23	131
2e	8	13	8	10	»	75	114
3e	5	51	15	8	»	57	136
4e	3	23	2	8	»	76	112
5e	»	18	6	5	»	92	121
6e	1	11	18	18	»	82	130
	31[1]	176	65	67	»	405	744

1) Des écoles de commençants ou — à Echternach, Luxembourg (ville-haute), Esch-s.-l'Alz., Rumelange — d'autres écoles dont les instituteurs alternent deux à deux.

c) par rapport aux personnes qui y étaient préposées :

Arrondissement.	Écoles dirigées par des instituteurs.				
	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Écoles mixtes pour les commençants.	Écoles mixtes ordinaires.	Totaux.
1er	50	»	»	9	59
2e	34	»	»	30	64
3e	46	»	»	23	69
4e	28	»	»	42	70
5e	21	»	»	66	87
6e	39	»	»	29	68
Total.	218	»	»	199	417

Suite à *c)*

Arrondissement.	Écoles dirigées par des institutrices.				
	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Écoles mixtes pour les commençants.	Écoles mixtes ordinaires.	Totaux.
1er	1	52	17	2	72
2e	»	34	5	11	50
3e	5	49	7	6	67
4e	»	28	8	6	42
5e	»	21	5	8	34
6e	1	40	10	11	62
Total.	7[1]	224	52	44[2]	327

1) et 2) La direction d'écoles de garçons et d'écoles mixtes ordinaires par des institutrices est subordonnée à une autorisation du Gouvernement (art. 28 de la loi de 1881).

1) Ces écoles ne comprenaient que des élèves des 2 ou 3 premières années d'études.

2) C'étaient les écoles suivantes (le chiffre dans la parenthèse en indique la population dans l'âge obligatoire) :

1er arrond., 2 écoles : Medingen (35), Hassel (23) ;
2e » 11 « Rippig (31), Boudler (41), Wecker (37), Oberdonven (28), Graulinster (25), Munsch-

Ressorts scolaires. — Les 744 écoles primaires publiques appartenaient à 399[1]) ressorts scolaires, savoir :

les 131 écoles du	1er arr. d'inspection,			à 41	ressorts scolaires,
» 114	»	2e	»	67	»
» 136	»	3e	»	57	»
» 112	»	4e	»	69	»
» 121	»	5e	»	90	»
» 130	»	6e	»	75	»
744[2]) écoles.				399 ressorts scolaires.	

			ecker (17), Hœsdorf (13), Eschweiler (36), Gonderange (45), Rodenbourg (19), Ahn (48);
3e arrond.	6 écoles:		Ehlerange (2), Emerange (15), Budersberg (21), Rœdgen (15), Pontpierre (21), Ehlange (28);
4e	»	6 »	Burden (16), Kuborn (14), Michelbouch (5), Nachtmanderscheid (15), Tandel (14), Walsdorf (9);
5e	»	8 »	Merkholtz (20), Sassel (12), Reiler (16), Urspelt (9), Knaphoscheid (28), Kalborn (13), Neidhausen (15), Allerborn (19);
6e	»	11 »	Linger (30), Grevenknop (27), Hivange (14), Olm (21), Nœrdange (30), Ernzen (27), Capellen (51), Glabach (12), Gras (17), Calmus (21), Schwebach (16).
		44 écoles.	

1) Quelques localités importantes : Esch, Wiltz et Luxembourg sont divisées en deux ou plusieurs ressorts scolaires. Parfois, plusieurs petites localités formaient un seul ressort scolaire.

2) Ce nombre représente les *écoles communales* ; il ne comprend pas les écoles publiques suivantes *entretenues par l'État* (art. 3 de la loi de 1881) :

a) l'école d'application annexée à l'école normale des élèves-instituteurs — cette école n'est pas soumise à l'inspection ordinaire — ;

b) les trois écoles mixtes de l'orphelinat du Rham ;

c) une école de garçons et une école de filles, établies la 1re dans la maison de correction, la 2e près de la prison des femmes.

Les 3 écoles du Rham étaient dirigées par 1 institutrice religieuse et 2 institutrices laïques. L'institutrice religieuse avait le brevet de 3e rang, les deux autres le brevet de 4e rang.

L'école des garçons sub *c* était dirigée par un instituteur ayant un

2. *Maisons d'école. Salles de classe. Dépendances des maisons d'école. Jardins scolaires.*

Les 744 écoles primaires entretenues par les communes étaient installées dans 466 maisons d'école, dont voici la répartition :

1er arrondissement	d'inspection	48	maisons d'école,
2e	»	77	»
3e	»	75	»
4e	»	81	»
5e	»	99	»
6e	»	86	»
		466	maisons d'école.

Les 744 salles de classe, dont 2 louées chez des particuliers, se divisent comme suit, suivant les conditions dans lesquelles elles se trouvaient :

Arrondissements.	État des salles de classe : bon.	satisfaisant	laissant beaucoup à désirer.	Totaux.
1er arrond.	83	46	2	131
2e »	64	46	4	114
3e »	104	21	11	136
4e »	80	32	»	112
5e »	81	32	8	121
6e »	87	36	7	130
Total.	499	213	32	744

brevet de 2e rang ; l'école des filles, par une institutrice religieuse non diplômée.

La population des 5 écoles sub *b* et *c* était la suivante :

écoles du Rham sub *b*),	55 garçons + 45 filles	= 100 élèves ;
école de garçons sub *c*),	39 garçons ;	
école de filles sub *c*),	5 filles ;	
en total	94 garçons + 50 filles	= 144 élèves.

Etaient :

dans l'âge obligatoire :	63 garçons + 46 filles	= 109 élèves ;
au-dessus »	31 » + 4 »	= 35 »

Voici les salles de la 3e catégorie (quelquefois leur seul ou principal défaut est d'être trop petites relativement à leur population) :

1er arrondissement, 2 salles : Eich (écoles de filles), ces deux salles se trouvent sous le toit et ne sont pas suffisamment éclairées ;

2e arrondissement, 4 salles : Girst, Osweiler (1), Steinheim, Niederdonven (trop petite) ;

3e arrondissement, 11 salles : Aspelt (les deux salles trop petites), Frisange (1), Ellange, Ehlange (trop petite), Reckange (les deux salles trop petites), Remich, (2 salles: école des garçons du 1er et du 2e degré), Belvaux (les deux salles);

5e arrondissement, 8 salles : Biwisch (trop petite), Basbellain, Hamiville, Merscheid, Untereisenbach, Derenbach, Allerborn, Beiler ;

6e arrondissement, 7 salles : Oberpallen, Pettingen, Hollenfels, Bœvange et les trois salles trop petites suivantes : Kopstal (1), Hagen, Capellen.[1])

Dépendances. — a) *Places de récréation.* — Pour les places de récréation la situation est à peu près restée la même[2]):

---

1) Pendant le cours de l'année scolaire des salles de classe convenables ont été construites ou aménagées dans les localités suivantes :

1er arrondissement : à Bonnevoie, 2 nouvelles salles ;

2e arrondissement : à Grevenmacher, 2 nouvelles salles ; à Godbrange, salle mise en état ;

3e arrondissement : à Esch-s.-l'Alz., 2 nouvelles salles ; à Rodange, 2 nouvelles salles ; à Burange, 1 nouvelle salle;

4e arrondissement : à Bastendorf, 1 nouvelle salle ; à Grevels, salle mise en état ;

6e arrondissement : à Pettingen, nouvelle maison d'école.

2) Voici ce qui a été fait sous ce rapport pendant le cours de l'année :

1er arrondissement : Les places de récréation ont été agrandies à Weimerskirch et à Bonnevoie ; à Neudorf on y a planté des arbres ; à Hostert on est en train de procurer une eau potable aux trois écoles ;

3e arrondissement : A Burange deux nouvelles places de récréa-

219 maisons d'école avec 268 écoles n'en possédaient pas; 247 maisons avec 476 écoles avaient des places de récréation plus ou moins convenables. Voici les données pour les différents arrondissements d'inspection :

Arrondissement.	Avec place de récréation.		Sans place de récréation.		Totaux.	
	Maisons d'école.	Écoles.	Maisons d'école.	Écoles.	Maisons d'école.	Écoles.
1er	42	124	6	7	48	131
2e	44	71	33	43	77	114
3e	35	71	40	65	75	136
4e	58	87	23	25	81	112
5e	31	49	68	72	99	121
6e	37	74	49	56	86	130
Total.	247	476	219	268	466	744

b) *Lieux d'aisances.* — Près de 8 maisons d'école les lieux d'aisances *faisaient défaut* :

2e arrondissement : Stadtbredimus, écoles des garçons;

3e arrondissement : Frisange, école des filles ;

5e arrondissement : Basbellain, Troine, Rodershausen, Wilwerdange, Eschdorf (école mixte), Kalborn.

Près de 49 maisons d'école, avec 78 écoles, les lieux d'aisances laissaient beaucoup à désirer :

1er	arrondissement:	9	maisons d'école	avec	33	écoles ;
2e	»	10	»	»	14	»
3e	»	6	»	»	6	»
4e	»	4	»	»	4	»
5e	»	16	»	»	17	»
6e	»	4	»	»	4	»
		49	maisons d'école		78	écoles.

tion ont été aménagées près de la maison d'école; à Dalheim des arbres ont été plantés dans les deux places;

4e arrondissement : 5 places de récréation ont été pourvues d'eau : à Ell, Colpach, Feulen-bas, Feulen-haut, Bettborn.

Ces maisons d'école se trouvaient dans les localités suivantes :

1er arrondissement : Neudorf, Luxembourg (bâtiment de la Congrégation), Pfaffenthal, Senningen, Strassen, Walferdange (l'une des maisons), Weiler, Hassel, Syren ;

2e arrondissement : Mertert (l'une des maisons), Olingen, Roodt, Bech, Beidweiler, Biver (l'une des maisons), Betzdorf, Berbourg, Lellig, Gostingen ;

3e arrondissement : Burmerange, Obercorn, Frisange (l'une des maisons, garçons). Ellange, Bivange, Peppange.

4e arrondissement : Brandenbourg, Dellen, Grevels, Lannen ;

5e arrondissement : Rumelange, Sassel, Troisvierges (l'une des maisons), Hamiville, Baschleiden, Untereisenbach, Nothum, Roder, Derenbach, Allerborn, Binsfeld, Holler, Enscherange, Berlé, Doncols, Nœrtrange.

6e arrondissement : Bœvange, Grevenknop, Oberpallen, Hollenfels[1]).

L'entretien de la propreté près des maisons d'école et surtout des latrines laisse encore souvent fort à désirer. La faute en est principalement à l'insuffisance des crédits y affectés.

Jardins scolaires. — Les écoles qui possèdent des jardins scolaires se trouvent dans les localités suivantes : Hollerich, Steinsel, Munsbach, Petange, Mersch, Dickt. Le dernier était nouveau. Si ces jardins ne sont pas plus nombreux, c'est que le but et l'utilité de l'institution ne sont pas encore suffisamment connus.

---

1) Pendant l'année scolaire de nouveaux privés ont été construits ou les anciens mis en état dans les localités suivantes :

1er arrondissement : à Eich et Weimerskirch ;

2e arrondissement : à Mœrsdorf, Reisdorf, Rippig, Hemsthal, Flaxweiler, Christnach, Echternach (école de filles) ;

3e arrondissement : à Bous, Waldbredimus, Burange, Esch-s.-l'A. ;

4e arrondissement : à Kehmen, Ell, Bettborn, Gilsdorf, Biwels, Tandel, Stolzembourg, Weiler, Buschrodt ;

5e arrondissement : à Weicherdange, Buderscheid, Hosingen ;

6e arrondissement : à Clemency, Garnich, Rippweiler, Kahler.

3. *Mobilier de classe. Matériel d'enseignement. Matériel de classe.*

Un mobilier de classe convenable et un bon matériel pédagogique sont une des premières conditions d'un enseignement fructueux. Nous enregistrons donc avec plaisir les progrès faits sous ce rapport, qui, pour 1894-1895, s'expriment comme suit :

a) pour le mobilier : 41 écoles ont acquis 424 tables-bancs à deux sièges ; 4 écoles ont eu de nouveaux bancs à plusieurs sièges, dont 2 écoles des bancs à sièges mobiles. De plus,

32 écoles ont complété comme suit leur mobilier : armoires (6), tableaux noirs (11), estrades (9), stores (6).

b) pour le matériel pédagogique : 52 écoles ont ajouté ce qui suit au matériel existant : machines alphabétiques (2), bouliers-compteurs (4), tableaux des poids et mesures (7), collections de corps géométriques (5), carte du Grand-Duché (12), carte de l'Europe (17), carte de la Palestine (2), globe terrestre (2), collection de modèles de dessin (1).

Le *matériel de classe* en usage dans les écoles a pu généralement être considéré comme convenable et suffisant. Quant à la fourniture de ce matériel aux *élèves indigents*, on se plaint que certaines administrations communales lésinent trop quand il s'agit de la fixation des listes des élèves indigents ou du montant des sommes à leur allouer.

4. *Matières d'enseignement.*

Les matières que, aux termes de l'art. 1er de la loi de 1881, l'enseignement primaire comprend nécessairement ont été enseignées dans toutes les écoles.

Les matières que le même article prévoit comme facultatives ont été enseignées comme suit :

a) les éléments de dessin, dans 35 écoles de garçons : 1 du 1er, 1 du 2e, 10 du 3e, 9 du 4e, 4 du 5e, 10 du 6e arrondissement d'inspection ;

b) des notions de tenue des livres, dans 14 écoles de garçons et 1 école de filles : 1 école du 2e, 12 du 4e, 2 du 6e arrondissement ;

c) la gymnastique scolaire, dans 120 écoles dirigées par des instituteurs : 18 du 1er, 24 du 2e, 4 du 3e, 26 du 4e, 6 du 5e, 42 du 6e arrondissement.

Des maîtres spéciaux étaient chargés de l'enseignement de la gymnastique près des écoles de Luxembourg et de Wiltz ; partout ailleurs cet enseignement appartenait aux instituteurs, qui faisaient faire des exercices gymnastiques à leurs élèves pendant le temps de la récréation.

5. *Durée du temps de classe.*

Aux termes de l'art. 29 de la loi de 1881, l'année scolaire commence le 1er octobre et finit le 31 août.

Les dérogations, avec dispense, ont été nombreuses.

Le tableau suivant, qui divise les écoles sous le rapport de la fixation des grandes vacances, renseigne sur l'application de la dite disposition :

Arrondissements.	Époques des grandes vacances.							
	Septembre.		Mi-sept. à mi-oct.		Octobre.		Totaux.	
	Communes.	Écoles.	Communes.	Écoles.	Communes.	Écoles.	Communes.	Écoles.
1er	1[1]) 12	44[1]) 80	2[2])	7[2])	»	»	15	131
2e	14 — 1 section[3])	81	6[4]) + 1 section[3])	31[4]) + 2[3])	»	»	20	114
3e	21	134	1[5])	2[5])	»	»	22	136
4e	16	75	5[6])	18[6])	5[7])	19[7])	26	112
5e	3[8]) + 6 sections[9]) de 5 communes.	20[8]) 17[9])	1[10])	4[10])	13[11]) + 20 sect.[12]) de 5 communes	59[11]) 1[12])	22	121
6e	25	130	»	»	»	»	25	130
	92 — 1 section[3]) de commune, + 6 sections[9]) de 5 communes.	581	15 + 1 section[3]) de commune.	64	18 + 20 sect.[12]) de 5 communes	99	130	744

1er arr. 1) La ville de Luxembourg: 44 écoles; les vacances ont duré du 15 août au 20 septembre;
2) Les communes de Contern et de Schuttrange: 7 écoles.

2e arr. 3) La section de Mensdorf (commune de Betzdorf): 2 écoles.
4) Les 6 communes suivantes: Bech, Beaufort, Berdorf, Consdorf, Rodenbourg, Rosport: 31 écoles.

3e arr. 5) La commune de Leudelange: 2 écoles.

4e arr. 6) Les 5 communes suivantes: Bastendorf, Ermsdorf, Feulen, Hoscheid, Mertzig: 18 écoles.
7) Les 5 communes suivantes: Arsdorf, Bigonville, Bourscheid, Neunhausen, Putscheid: 19 écoles.

5e arr. 8) Les communes de Wiltz, Esch-s.-Sûre, Oberwampach: 20 écoles — plus
9) Les 6 sections de Troisvierges, Clervaux, Reiler, Hosingen, Marnach, Weiswampach: 17 écoles (des 5 communes de Basbellain, Clervaux, Hosingen, Munshausen, Weiswampach);
10) La commune de Wilwerwiltz: 4 écoles.

Nous tenons à relever qu'il arrive parfois que les vacances d'automne, fixées au mois de septembre ou de mi-sept. à mi-oct., commencent déjà vers le 25 ou 26 août resp. le 8 ou 10 septembre et durent jusqu'au 4 ou 6 resp. 18 ou 20 octobre, c.-à-d. près de 6 semaines, au lieu d'un mois. C'est une irrégularité qui devrait entièrement disparaître.

Les vacances de Pâques, fixées par le règlement sur la tenue des écoles du jeudi saint au mardi après Pâques, ont, comme les années précédentes, souvent été prolongées jusqu'au vendredi après Pâques, quelquefois jusqu'au lundi suivant.

Pour la grande majorité des écoles, *le congé hebdomadaire* était fixé comme suit : conformément au règlement, c.-à-d. à l'après-midi du jeudi, pour les écoles des instituteurs et des institutrices laïques ; à la journée entière du jeudi, pour les écoles des institutrices religieuses.

Voici les exceptions à cette regle :

a) Dans différentes localités : Bertrange, Bonnevoie, Hollerich, Eich, Hostert, Rollingergrund, Schuttrange, Steinsel, Strassen, Walferdange (en hiver), Remich, Diekirch, Ettelbruck — le congé des écoles des institutrices religieuses se bornait, comme celui des autres écoles, à l'après-midi du jeudi. — Il convient cependant de noter qu'à Bonnevoie et à Hollerich les 4 écoles mixtes de commençants chômaient toute la journée, pour permettre aux sœurs y préposées d'aider leurs collègues des degrés supérieurs dans l'enseignement des travaux à l'aiguille, fixé à l'avant-midi de ce jour.

---

11) Les 13 communes suivantes : Alscheid, Asselborn, Boulaide, Bœvange, Consthum, Eschweiler, Gœsdorf, Harlange, Heiderscheid, Heinerscheid, Hachiville, Mecher, Winseler : 59 écoles — plus

12) Les 20 sections suivantes des 5 communes sous la note 9 : Basbellain, Hautbellain, Huldange, Wilwerdange ; Eselborn, Urspelt, Weicherdange ; Bockholtz, Dorscheid, Neidhausen, Rodershausen, Untereisenbach, Wahlhausen ; Drauffelt, Munshausen, Roder, Siebenaler ; Beiler, Binsfeld, Holler : 21 écoles.

b) Dans les écoles mixtes de Cessingen et de Heisdorf, dirigées par des instituteurs, il y avait, pour les garçons, congé pour toute la journée, pour que la salle de classe fût dans la matinée à la disposition de la maîtresse chargée d'enseigner les travaux à l'aiguille aux filles de 6 à 12 ans, de même qu'aux jeunes filles au-dessus de l'âge obligatoire qui voulaient assister au cours.

c) Dans quelques localités — Schieren, Troisvierges, Marnach — les écoles des instituteurs aussi chômaient toute la journée.

d) A Wiltz toutes les écoles chômaient deux demi-journées, l'après-midi du mardi et du jeudi.

Faisons observer en outre que dans un certain nombre de localités du 2e, 4e, 6e arrondissement — Berdorf, Canach, Bettborn, Bissen, Clemency, Eischen, Garnich, Hobscheid, Kœrich, Lintgen, Nospelt — les institutrices religieuses consacraient, pendant le semestre d'hiver, l'avant-midi de leur jour de congé à leur cours d'adultes pour l'enseignement des travaux à l'aiguille — à ce cours assistaient quelquefois les élèves de la classe supérieure de l'école des filles —.

Les *heures de classe* — 8 à 11, 1 à 4 — présentaient de nombreuses dérogations au règlement; celles-ci étaient dictées par les convenances locales et avaient pour but de concilier l'intérêt de l'école et les besoins de la maison paternelle.

Ces dérogations portaient sur toute l'année ou sur l'un ou l'autre semestre ou quelquefois sur l'un ou l'autre mois seulement. C'étaient les suivantes :

a) Classe du matin :

7½—10½, en été : 2 localités du 1er arrondissement;
8½—11½, toute l'année : 2 communes des 2e et 3e arrond. ;
id. en hiver : 6 communes ou sections des 5e et 6e arr.;
id. en été : 14 communes des 5e et 6e arrond. ;
9—11½, en été : 1 commune du 2e arrondissement.

b) Classe de l'après-midi :

1—3½, en hiver : 2 communes du 2e arrondissement;

$1\frac{1}{2}-4$, toute l'année : 8 communes des 1er, 3e et 4e arr. ;
id. en hiver : 5 communes du 6e arrondissement ;
id. en été : 21 communes des 2e, 3e et 6e arrond. ;
$1\frac{1}{2}-4\frac{1}{2}$, en été : 4 communes du 6e arrondissement ;
$2-4$, toute l'année : à Luxembourg ;
id. pendant les chaleurs de l'été : à Grevenmacher et à Echternach.

c) Dans 2 localités du 4e arrondissement (Medernach et Ermsdorf) les heures de classe étaient fixées, pour le mois d'octobre seulement, le matin de 7 à 10, l'après-midi de $2\frac{1}{2}$ à $5\frac{1}{2}$ heures ; dans une commune du 6e arrondissement (Septfontaines), pour le même mois, de 7 à 10 et de 3 à 5 heures ; dans une autre commune du même arrondissement (Kehlen), du 1er octobre au 15 novembre, de 8 à 10 heures le matin, et l'après-midi à partir de 3 heures.

6. *Population scolaire.*

La population des 744 écoles primaires proprement dites publiques a été la suivante :

Élèves.	Garçons.	Filles.	Élèves.
Dans l'âge obligatoire	14049	13831	27880
Au-dessus de l'âge obligatoire .	740	583	1323
Au-dessous de l'âge obligatoire .	780	630	1410
Total. . .	15569	15044	30613

Cette population est *inférieure* de 163 élèves à celle de l'année précédente, différence qui se décompose en :

63 élèves de l'âge obligatoire ;
47 » au-dessus de l'âge obligatoire ;
53 » au-dessous »
163 élèves.

La population scolaire se décompose comme suit en élèves solvables et élèves indigents :

Élèves	solvables.			indigents.			Élèves.
	Garçons.	Filles.	Totaux.	Garçons.	Filles.	Totaux.	
Dans l'âge oblig.	11942	11830	23772	2107	2001	4108	27880
Au-dessus »	680	536	1216	60	47	107	1323
Au-dessous »	704	552	1256	76	78	154	1410
Totaux.	13326	12918	26244	2243	2126	4369	30613

Pour les différents arrondissements d'inspection la population scolaire s'établit conformément aux trois tableaux suivants :

a) Elèves.

Arrondissement.	Dans l'âge obligat.		Au-dessus de l'âge oblig.		Au-dessous de l'âge oblig.		Élèves.	Garçons.	Filles.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.			
1er	2871	2834	69	95	138	105	6112	3078	3034
2e	2016	2010	64	39	106	102	4337	2186	2151
3e	2963	2837	142	88	133	129	6292	3238	3054
4e	2084	2149	148	130	153	105	4769	2385	2384
5e	1924	1828	168	125	93	69	4207	2185	2022
6e	2191	2173	149	106	157	120	4896	2497	2399
	14049	13831	740	583	780	630	30613	15569	15044
	2788		1323		1410				

b) Elèves solvables.

Arrondissement.	Dans l'âge obligat.		Au-dessus de l'âge oblig.		Au-dessous de l'âge oblig.		Élèves.	Garçons.	Filles.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.			
1er	2479	2467	57	86	118	87	5294	2654	2640
2e	1731	1718	58	36	96	89	3728	1885	1843
3e	2655	2550	138	84	125	124	5676	2918	2758
4e	1617	1719	131	121	128	81	3797	1876	1921
5e	1511	1446	154	108	90	58	3367	1755	1612
6e	1949	1930	142	101	147	113	4382	2238	2144
	11942	11330	680	536	704	552	26244	13326	12918
	23772		1216		1256				

c) Elèves indigents.

Arrondissement.	Dans l'âge obligat.		Au-dessus de l'âge oblig.		Au-dessous de l'âge oblig.		Élèves.	Garçons.	Filles.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.			
1er	392	367	12	9	20	18	818	424	394
2e	285	292	6	3	10	13	609	301	308
3e	308	287	4	4	8	5	616	320	296
4e	467	430	17	9	25	24	972	509	463
5e	413	382	14	17	3	11	840	430	410
6e	242	243	7	5	10	7	514	259	255
	2107	2001	60	47	76	78	4369	2243	2126
	4108		107		154				

La moyenne par école des élèves dans l'âge obligatoire a été de 37 ;

celle des élèves sans distinction d'âge, de 41.

Suivant le nombre de leurs élèves dans l'âge obligatoire les écoles se divisent comme suit :

Nombre des élèves dans l'âge obligat.	Nombre des écoles.						Écoles.
	1er arrondis.	2e arrondis.	3e arrondis.	4e arrondis.	5e arrondis.	6e arrondis.	
1 — 5	»	»	1	1	3	»	5
6 — 10	»	»	1	3	3	2	9
11 — 20	»	12	10	14	25	10	71
21 — 30	10	29	23	14	26	43	145
31 — 40	29	33	27	31	39	45	204
41 — 50	46	26	28	23	16	22	161
51 — 60	38	11	27	22	8	5	111
61 — 70	8	3	11	2	1	3	28
71 — 80	»	»	5	2	»	»	7
81 — 90	»	»	2	»	»	»	2
91 — 100	»	»	1	»	»	»	1
Total.	131	114	136	112	121	130	744

7. *Assiduité scolaire.*

La comparaison avec l'année précédente s'établit conformément aux tableaux suivants :

Absences justifiées (demi-journées).

Arrondissements.	Division des absences justifiées (demi-journées)							
	en 1893—1894		en 1894—1895		Différence en faveur de			
					1893—1894		1894—1895	
	en vertu de		en vertu de		en vertu de		en vertu de	
	l'art. 8 (loi organique).	dispenses (art. 9, ens. oblig.)	l'art. 8.	dispenses.	l'art. 8.	dispenses.	l'art. 8.	dispenses.
1er	72539	8462	77161	9096	4622	634	»	»
2e	53012	7102	47664	6208	»	»	5348	894
3e	76309	6750	76594	6621	285	»	»	129
4e	49792	8647	55847	7429	6055	»	»	1218
5e	47940	59111	54078	48560	6138	»	»	10551
6e	52788	7828	51101	6291	»	»	1687	1537
	352380	97900	362445	84205	17100 7035 10065	634	7035	14329 634 13695

Arrondissements.	Ensemble des absences justifiées (demi-journées)			
	en 1893-1894.	en 1894-1895.	Différence en faveur de	
			1893-1894.	1894-1895.
1er	81001	86257	5256	»
2e	60114	53872	»	6242
3e	83059	83215	156	»
4e	58439	63276	4837	»
5e	107051	102638	»	4413
6e	60616	57392	»	3224
Total.	450280	446650	10249	13879 10249 3630

Absences non justifiées.

Arrondissements.	Absences non justifiées (demi-journées)			
	en 1893-1894.	en 1894-1895.	Différence en faveur de 1893-1894.	Différence en faveur de 1894-1895.
1er	10734	10272	»	462
2e	5307	7713	2406	»
3e	10454	9893	»	561
4e	8496	5666	»	2830
5e	78774	71104	»	7670
6e	3380	2644	»	736
Total.	117145	107292	2406	12259 2406 9853

Ensemble des absences.

Arrondissements.	Ensemble des absences (demi-journées)			
	en 1893-1894.	en 1894-1895.	Différence en faveur de 1893-1894.	Différence en faveur de 1894-1895.
1er	91735	96529	4794	»
2e	65421	61585	»	3836
3e	93513	93108	»	405
4e	66935	68942	2007	»
5e	185825	173742	»	12083
6e	63996	60036	»	3960
Total .	567425	553942	6801	20284 6801 13483

En *moyenne par élève*, les absences s'expriment comme suit :

Absences justifiées (demi-journées).

Arrondissements.	Division des absences justifiées							
	en 1893—1894		en 1894—1895		Différence en faveur de			
					1893-1894		1894-1895	
	en vertu de		en vertu de		en vertu de		en vertu de	
	l'art. 8.	dispenses.	l'art. 8.	dispenses.	l'art. 8.	dispenses.	l'art. 8.	dispenses.
1er	12,6	1,5	13,5	1,6	0,9	0,1	»	»
2e	12,8	1,7	11,6	1,5	»	»	1,2	0,2
3e	13,1	1,1	13,0	1,1	»	»	0,1	»
4e	11,7	2,0	13,1	1,7	1,4	»	»	0,3
5e	12,2	15,8	13,9	12,4	1,7	»	»	3,4
6e	11,8	1,7	11,6	1,4	»	»	0,2	0,3

Arrondissements.	Ensemble des absences justifiées			
			Différence en faveur de	
	en 1893-1894.	en 1894-1895.	1893-1894.	1894-1895.
1er	14,1	15,1	1,0	»
2e	14,5	13,1	»	1,4
3e	14,2	14,1	»	0,1
4e	13,7	14,8	1,1	»
5e	28,0	26,3	»	1,7
6e	13,5	13,0	»	0,5

Absences non justifiées.

Arrondissements.	Absences non justifiées (demi-journées)			
	en 1893-1894.	en 1894-1895.	Différence en faveur de 1893-1894.	Différence en faveur de 1894-1895.
1er	1,9	1,8	»	0,1
2e	1,2	1,8	0,6	»
3e	1,8	1,5	»	0,3
4e	2,0	1,3	»	0,7
5e	20,1	18,3	»	1,8
6e	0,7	0,6	»	0,1

Ensemble des absences.

Arrondissements.	Ensemble des absences (demi-journées)			
	en 1893-1894.	en 1894-1895.	Différence en faveur de 1893-1894	Différence en faveur de 1894-1895.
1er	16,0	16,9	0,9	»
2e	15,7	14,9	»	0,8
3e	16,0	15,6	»	0,4
4e	15,7	16,1	0,4	»
5e	48,1	44,6	»	3,5
6e	14,2	13,6	»	0,6

Les moyennes qui précèdent ont été calculées sur les chiffres suivants de la population scolaire dans l'âge obli-

gatoire, établis conformément aux listes présentées par les instituteurs : [1])

Arrondissements.	Élèves dans l'âge obligatoire			
	en 1893-1894.	en 1894-1895.	Différence de l'année 1894-1895 sur l'année précédente.	
			En plus.	En moins.
1er	5752	5810	58	»
2e	4138	4102	»	36
3e	5799	5905	106	»
4e	4248	4233	»	15
5e	3919	3885	»	34
6e	4460	4381	»	79
Total .	28316	28316	164	164

D'après les relevés qui précèdent, la situation par rapport aux absences s'établit en résumé comme suit :

Absences en 1893—1894 : 567425 demi-journées ;
» en 1894—1895 : 553942 »

Diff. en faveur de 1894—1895 : 13483 absences.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

1° Absences *justifiées* en vertu de *l'art. 8* de la loi organique de 1881, c.-à-d. légitimement excusées pour maladie ou impossibilité matérielle de l'enfant de se rendre à l'école :

en 1893—1894 : 352380 ;
en 1894—1895 : 362445 ;

Diff. en faveur de 1893—1894 : 10065.

1) A cause des petites fluctuations qui surviennent pendant le cours de l'année dans la population des écoles, le chiffre des élèves dans l'âge obligatoire établi conformément aux listes présentées par les instituteurs ne peut pas être identique avec celui qu'ont fourni les listes jointes aux délibérations organiques au commencement de l'année (voir les chiffres plus haut).

2° Absences *justifiées* par suite de *dispenses de fréquentation* (art. 11 de la loi organique de 1881, art. 9 de la loi de 1881 concernant l'enseignement obligatoire) :

en 1893—1894 : 97900 ;
en 1894—1895 : 84205 ;

Diff. en faveur de 1894—1895 : 13695.

3° Absences *non justifiées :*

en 1893—1894 : 117145 ;
en 1894—1895 : 107292 ;

Diff. en faveur de 1894—1895 : 9853.

De la *comparaison des moyennes* des deux dernières années scolaires il résulte ce qui suit :

Les *absences* ont diminué dans quatre arrondissements d'inspection : le 2e, le 3e, le 5e et le 6e; elles ont augmenté dans 2 arrondissements: le 1er et le 4e.

Les absences *justifiées* en vertu de *l'art. 8* ont diminué dans le 2e, le 3e et le 6e arrondissement ; elles ont augmenté dans le 1er, le 4e et le 5e.

Les absences *justifiées* en vertu de *dispenses* ont diminué dans le 2e, le 4e, le 5e et le 6e arrondissement, sont restées stationnaires dans le 3e et ont augmenté dans le 1er.

Les absences *non justifiées* ont diminué partout sauf dans le 2e arrondissement.

Il convient en outre d'ajouter les observations qui suivent :

a) *relativement aux absences justifiées :*

Art. 8. — Comme les années précédentes, des *maladies épidémiques* telles que la rougeole, la coqueluche, la diphtérie sévirent parmi la jeunesse scolaire de beaucoup de localités et causèrent de très nombreuses absences. Ces maladies eurent quelquefois une extension telle qu'on dut faire chômer l'école, ce qui fut le cas à Heisdorf, Walferdange, Dudelange, Kayl, Schieren, Bettendorf, Nœrdange, Elvange, Cap, Holzem.

De même, les rigueurs du dernier hiver, avec ses grandes neiges, mirent beaucoup d'enfants dans *l'impossibilité* de se rendre à l'école et formaient la cause d'un grand nombre d'absences, surtout dans le 4e et le 5e arrondissement d'inspection.

Art. 11. — En vertu de cet article de nombreuses dispenses de fréquentation furent accordées, de préférence dans le 5e arrondissement, à des élèves qui avaient l'âge de 10 ans accomplis et dont l'assistance paraissait nécessaire à leurs parents : 443 élèves de 10 communes du 5e arrondissement furent dispensés pour la classe du matin pendant la plus grande partie du semestre d'été.

De même, 42 élèves d'une commune du 4e arrondissement et 71 élèves d'une autre commune du même arrondissement furent dispensés les uns pour l'avant-midi du semestre d'été, les autres pour l'après-midi du mois d'octobre.

Ajoutons à cette place — bien que ces absences ne soient pas portées en ligne de compte — qu'en conformité du même article et pour des motifs urgents des dispenses furent accordées pour le reste de l'année, c.-à-d. pour le reste de leur obligation scolaire à 91 élèves des 1er, 2e, 3e et 6e arrondissements, qui avaient 12 ans révolus au moment de la dispense, et que 336 élèves de 7 communes du 4e et 255 élèves de 9 communes du 5e arrondissement eurent dispense, en été, pour les 2 premières heures de la classe du matin.

b) *relativement aux absences non justifiées :*

Un grand nombre d'écoles — 165 — étaient *sans avoir des absences non justifiées :* 15 dans le 1er, 46 dans le 2e, 37 dans le 3e, 29 dans le 4e, 3 dans le 5e, 35 dans le 6e arrondissement.

Souvent un grand nombre des absences non justifiées viennent sur un très petit nombre d'élèves ou d'écoles : 9 élèves du 4e arrondissement, p. ex., eurent à eux seuls 1359 de ces absences — sur le total de 5666 — soit 151

par élève, et 10 élèves du 6e arrondissement, 754 absences non justifiées, soit 75,4 par élève; de même, 8 écoles de ce dernier arrondissement — sur 130 — avec 296 élèves de l'âge obligatoire — sur 4381 —, eurent 1090 absences non justifiées — sur un total de 2644.

Le nombre des élèves dont la fréquentation était très mauvaise ou presque nulle a été particulièrement grand *dans le 5e arrondissement d'inspection.* Sur les 3885 élèves dans l'âge obligatoire de cet arrondissement,

181	élèves	eurent chacun de	51 à 100	abs. non just.;
140	»	»	101 à 150	»
42	»	»	151 à 200	»
38	»	»	201 à 250	»
10	»	»	251 à 300	»
7	»	»	301 à 350	»
4	»	»	351 à 400	»

au total, 422 élèves eurent chacun plus de 50,

241, plus de 100 absences non justifiées — ces 100 absences représenteraient une absence continue d'au-delà de 2 mois —.

Aussi *les absences non justifiées du 5e arrondissement* forment-elles, comme par le passé (malgré une diminution de 7670), bien au-delà de la moitié des absences non justifiées de tout le pays : 71104 sur 107292, soit 66 pCt., rapport qui doit paraître d'autant plus défavorable que la comparaison est à peu près la même pour les absences avec dispense (malgré une diminution de 10551) : 48560 sur 84205, soit 58 pCt.

L'inspecteur d'écoles du 5e arrondissement trouve une des causes de l'infériorité de son arrondissement par rapport à la fréquentation scolaire dans le nombre beaucoup plus élevé qu'ailleurs des élèves indigents, qui y forment 22,2 pCt. de la population scolaire.

La cause de cette infériorité semble devoir être recherchée dans l'ignorance, l'indifférence, la mauvaise volonté des pères de famille et surtout dans l'inactivité des *commissions locales,* appelées à veiller aux intérêts de

l'école, plutôt que dans la situation matérielle des populations. La preuve, c'est que dans les quelques communes du 5e arrondissement dont les commissions ont compris et rempli leur devoir, en ne reculant pas devant l'application de la loi sur l'enseignement obligatoire, la fréquentation scolaire était à peu près aussi régulière que dans les parties les mieux situées du pays. — Nous ne disconvenons certes pas que les circonstances peuvent être beaucoup plus favorables dans une commune que dans l'autre. C'est ainsi que dans une *trentaine de communes* — 1 du 1er, 7 du 2e, 6 du 3e, 8 du 4e, 8 du 6e arrondissement — la fréquentation scolaire a été si régulière que les commissions locales ne sont pas venues dans le cas de devoir intervenir. Le plus souvent cependant la situation favorable est le résultat de l'énergie et du dévouement des commissions locales.

En *classant les commissions locales en trois catégories*, suivant que l'intérêt qu'elles ont porté à la marche des écoles placées sous leur surveillance a été *grand*, *satisfaisant* ou *insuffisant ou nul*, on aura la division suivante :

1re	catégorie,	41	commissions [1]) ;
2e	»	57	»
3e	»	32	»

Des 32 commissions de la dernière catégorie, 5 étaient dans le 1er, 5 dans le 2e, 3 dans le 4e, *14 dans le 5e* et 5 dans le 6e arrondissement d'inspection.

L'intérêt des commissions pour les écoles se manifeste de toutes manières, mais surtout par la sollicitude d'une fréquentation régulière.

58 commissions ont fait *comparaître* devant elles 1116 personnes pour leur rappeler les dispositions de la loi sur l'enseignement obligatoire et leur expliquer leur devoir (art. 6 de la loi de 1881 sur l'enseignement obligatoire) ;

25 commissions ont ordonné l'*inscription* au lieu des affiches-publications de 215 personnes qui, malgré le dit

---

1) Dont 3 du 5e arrondissement : Consthum, Gœsdorf, Wiltz.

avertissement, avaient contrevenu à la loi (art. 7 de la loi de 1881 sur l'enseignement obligatoire) ;

16 commissions ont, après l'infructueux emploi de l'avertissement et de l'inscription, mis les inspecteurs d'arrondissement à même d'adresser contre 124 contrevenants *plainte* aux officiers du ministère public près des tribunaux de police (art. 8 de la loi sur l'enseign. oblig.).

De nombreuses contraventions à la loi sur l'enseignement obligatoire n'ont pas été relevées et sont restées impunies, non pas seulement dans le 5e arrondissement d'inspection. Souvent les commissions se sont tenues au seul art. 6 de la loi sur l'enseignement obligatoire et ont, par indulgence ou faiblesse, reculé devant l'application de l'art. 7 et surtout de l'art. 8 de la dite loi.

Voici, pour les différents arrondissements d'inspection, des renseignements sur l'application des dispositions dont s'agit :

Arrondissements.	Art. 6. Nombre des		Art. 7. Nombre des		Art. 8. Nombre des	
	Comparutions.	Commissions.	Inscriptions.	Commissions.	Poursuites.	Commissions.
1er	482	7	86	5	35	5
2e	102	10	23	3	8	1
3e	316	16	82	8	66	6
4e	82	11	12	4	8	1
5e	84	3[1])	9	2[2])	5	1[3])
6e	50	11	3	3	2	2
Total . . .	1116	58	215	25	124	16

1) Gœsdorf, Harlange, Wiltz. — 2) Gœsdorf, Wiltz. — 3) Gœsdorf.

Pour les différentes communes des six arrondissements d'inspection les moyennes par élève des absences en 1894-1895 s'expriment conformément aux relevés qui suivent:

Communes.	Moyenne par élève des absences			Total des absences par élève.
	justifiées		non justifiées.	
	en vertu de l'art. 8.	en vertu de dispenses.		
Premier arrondissement.				
Bertrange . . .	5,5	1,1	0,5	7,1
Contern	8,5	1,9	0,3	10,7
Eich	11,3	0,7	1,6	13,6
Hamm	14,5	4,3	1,6	20,4
Hesperange . .	10,0	2,5	2,3	14,8
Hollerich	10,7	0,7	1,0	12,4
Luxembourg . .	16,8	1,8	2,4	21,0
Niederanven . .	10,2	2,0	2,5	14,7
Rollingergrund.	10,8	0,9	1,5	13,2
Sandweiler . . .	17,2	1,7	0,7	19,6
Schuttrange . .	7,0	1,0	1,4	9,4
Steinsel	1,7	1,2	1,2	4,1
Strassen	13,3	4,1	3,0	20,4
Walferdange . .	16,6	0,4	0,2	17,2
Weiler-la-Tour .	12,8	1,2	2,2	16,2
Deuxième arrondissement.				
Beaufort	12,3	1,3	»	13,6
Bech	15,0	2,2	0,1	17,3
Berdorf.	8,4	0,7	»	9,1
Betzdorf	12,6	2,5	1,0	16,1

Communes.	Moyenne par élève des absences justifiées en vertu de l'art. 8.	Moyenne par élève des absences justifiées en vertu de dispenses.	Moyenne par élève des absences non justifiées.	Total des absences par élève.
Biwer	7,2	3,6	0,2	11,0
Consdorf	20,7	3,0	1,0	24,7
Echternach . . .	11,6	0,6	0,5	12,7
Flaxweiler . . .	13,6	1,7	6,4	21,7
Grevenmacher .	6,0	1,3	7,7	15,0
Junglinster . . .	13,3	1,8	0,7	15,8
Lenningen . . .	8,5	0,4	»	8,9
Manternach . .	9,1	1,2	0,3	10,6
Mertert	8,8	0,4	0,1	9,3
Mompach	15,0	1,8	0,1	16,9
Reisdorf	14,5	1,6	»	16,1
Rodenburg . . .	14,8	0,8	0,1	15,7
Rosport	9,3	1,4	0,1	10,8
Stadtbredimus .	5,6	1,1	0,9	7,6
Waldbillig . . .	10,5	1,5	1,5	13,5
Wormeldange .	13,3	1,4	6,1	20,8
Troisième arrondissement.				
Bettembourg . .	7,3	0,6	0,5	8,4
Bous	10,2	1,5	»	11,7
Burmerange . .	7,4	1,4	»	8,8
Dalheim	20,6	1,7	0,6	22,9
Differdange . . .	9,7	0,3	1,4	11,4

Communes.	Moyenne par élève des absences justifiées en vertu de l'art. 8.	Moyenne par élève des absences justifiées en vertu de dispenses.	Moyenne par élève des absences non justifiées.	Total des absences par élève.
Dudelange . . .	12,2	0,8	5,1	18,1
Esch-sur-l'Alz. .	12,6	0,3	1,4	14,3
Frisange	14,1	3,2	3,0	20,3
Kayl	13,4	1,2	3,1	17,7
Leudelange. . .	9,0	1,3	0,4	10,7
Mondercange. .	10,8	1,7	0,1	12,6
Mondorf	16,8	2,0	1,1	19,9
Petange	14,3	1,3	1,0	16,6
Reckange . . .	18,6	3,2	0,1	21,9
Remerschen . .	12,0	0,4	0,1	12,5
Remich.	16,0	2,6	0,5	19,1
Rœser	6,3	0,3	»	6,6
Rumelange . . .	15,2	0,3	2,1	17,6
Sanem	16,1	2,0	0,2	18,3
Schifflange . . .	18,3	1,0	0,7	20,0
Waldbredimus .	1,8	0,1	»	1,9
Wellenstein . .	11,8	2,6	»	14,4
Quatrième arrondissement.				
Arsdorf.	9,8	1,9	0,7	12,4
Bastendorf . . .	18,6	2,6	0,8	22,0
Bettborn	5,8	0,7	0,2	6,7
Bettendorf . . .	21,5	5,5	1,5	28,5
Bigonville . . .	17,2	0,6	0,5	18,3

Communes.	Moyenne par élève des absences justifiées en vertu de l'art. 8.	Moyenne par élève des absences justifiées en vertu de dispenses.	Moyenne par élève des absences non justifiées.	Total des absences par élève.
Bourscheid. . .	15,0	1,9	1,0	17,9
Diekirch	14,2	0,7	2,1	17,0
Ell	13,9	1,5	3,2	18,6
Ermsdorf. . . .	18,8	0,8	0,5	20,1
Erpeldange. . .	13,4	2,3	0,2	15,9
Ettelbruck . . .	10,2	0,4	0,3	10,9
Feulen	9,1	0,3	»	9,4
Folschette . . .	15,3	2,3	2,7	20,3
Fouhren	15,5	0,5	0,3	16,3
Grosbous. . . .	13,4	1,3	0,2	14,9
Hoscheid	13,6	8,0	0,6	22,2
Medernach . . .	12,1	0,1	0,1	12,3
Merzig	11,5	1,5	1,1	14,1
Neunhausen . .	13,6	0,7	2,6	16,9
Perlé	8,1	0,5	4,3	12,9
Putscheid . . .	18,3	5,2	1,5	25,0
Redange	12,8	0,9	0,4	14,1
Schieren	8,9	0,8	0,3	10,0
Vianden	7,6	1,4	1,6	10,6
Vichten.	13,0	0,4	0,5	13,9
Wahl	7,8	1,2	1,8	10,8
Cinquième arrondissement.				
Alscheid	8,4	2,0	11,0	21,4
Asselborn . . .	18,0	30,2	27,0	75,2

Communes.	Moyenne par élève des absences justifiées en vertu de l'art. 8.	Moyenne par élève des absences justifiées en vertu de dispenses.	Moyenne par élève des absences non justifiées.	Total des absences par élève.
Basbellain . . .	15,4	18,6	32,6	66,6
Bœvange	14,0	17,1	28,7	59,8
Boulaide	9,3	6,7	11,7	27,7
Clervaux	15,4	4,0	17,0	36,4
Consthum . . .	12,0	1,3	1,6	14,9
Esch-sur-Sûre .	11,8	4,8	12,4	29,0
Eschweiler . . .	11,4	25,4	7,8	44,6
Gœsdorf	10,1	2,4	2,4	14,9
Hachiville . . .	14,8	21,6	6,3	42,7
Harlange	14,6	10,4	13,2	38,2
Heiderscheid . .	12,2	2,3	8,5	23,0
Heinerscheid . .	18,0	32,0	40,0	90,0
Hosingen	14,1	12,9	21,8	48,8
Mecher	12,6	2,1	22,0	36,7
Munshausen . .	11,2	18,3	23,3	52,8
Oberwampach .	17,7	9,0	14,1	40,8
Weiswampach .	24,9	25,3	28,6	78,8
Wiltz	9,9	1,1	5,6	16,6
Wilwerwiltz . .	6,2	5,5	3,2	14,9
Winseler	10,3	4,1	20,6	35,0
Sixième arrondissement.				
Bascharage . . .	9,0	0,5	1,1	10,6
Beckerich	16,6	1,3	0,3	18,2

Communes.	Moyenne par élève des absences			Total des absences par élève.
	justifiées		non justifiées.	
	en vertu de l'art. 8.	en vertu de dispenses.		
Berg	20,9	0,6	0,3	21,8
Bissen	9,8	0,7	0,2	10,7
Bœvange	11,4	1,2	»	12,6
Clemency	7,9	2,6	0,2	10,7
Dippach	10,8	2,4	0,5	13,7
Fischbach . . .	9,7	1,3	0,6	11,6
Garnich	9,3	1,9	1,2	12,4
Heffingen	9,0	0,8	0,7	10,5
Hobscheid . . .	7,9	0,5	0,2	8,6
Kehlen	10,5	1,0	0,6	12,1
Kœrich	7,7	1,7	»	9,4
Kopstal	22,8	2,2	0,7	25,7
Larochette . . .	6,1	0,7	»	6,8
Lintgen	8,3	0,8	0,1	9,2
Lorentzweiler .	19,5	2,5	2,1	24,1
Mamer	16,6	2,4	1,2	20,2
Mersch	12,4	1,1	0,7	14,2
Nommern . . .	6,4	1,5	0,1	8,0
Sæul	7,3	2,1	0,3	9,7
Septfontaines . .	7,0	1,5	1,0	9,5
Steinfort	9,2	1,8	0,1	11,1
Tuntange	14,9	1,8	1,1	17,8
Useldange	12,2	0,3	0,1	12,6

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE LUXEMBOURG

8. *Personnel enseignant.*

a) *Nombre. Division. Mutations. Remplacements.*

Le personnel enseignant en activité dans les écoles primaires proprement dites publiques — 746 membres — y compris — ce qui explique la différence avec le nombre des écoles — l'instituteur suppléant et l'institutrice suppléante de la ville de Luxembourg, se divise comme suit :

Arrondissements.	Instituteurs.	Institutrices			Membres.
		laïques.	religieuses.	Totaux.	
1er	60	42	31	73	133
2e	64	39	11	50	114
3e	69	25	42	67	136
4e	70	22	20	42	112
5e	87	17	17	34	121
6e	68	38	24	62	130
Total.	418	183	145	328	746

Voici les *mutations*, avec leurs causes, qui ont eu lieu dans le personnel enseignant au commencement de l'année scolaire :

Arrondissements.	Causes des mutations.				Totaux.
	Déplacement.	Mise à la retraite.	Abandon de la carrière.	Décès.	
1er	»	2	2	»	4
2e	2	4	»	»	6
3e	7	1	3	»	11
4e	1	1	1	1	4
5e	7	4	»	»	11
6e	3	»	1	»	4
Total.	20	12	7	1	40

1 mutation (2e arrond.) a eu lieu dans le cours de l'année, par suite de décès.

Il y a eu *31 remplacements*,[1]) au commencement ou pendant le cours de l'année scolaire :

1 pour toute l'année par suite d'un congé accordé au titulaire pour études à l'étranger;

2 pour toute l'année par suite de congés accordés aux titulaires pour motifs de santé ;

28 par suite de maladies des titulaires et pour la durée de ces maladies — de 2 semaines à plusieurs mois.

31

Faute de remplaçants, 8 écoles ont dû chômer pendant 10 ou 15 jours, le temps de la maladie de leurs titulaires.

b) *Rang de brevet. Capacités pratiques. Résultats.*

Sous ce triple rapport les membres du personnel se divisent ou ont été appréciés comme suit :

Rang de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses.	Membres.
Brevet de 1er rang . . .	7	5	»	12
» 2e » . . .	74	38	9	121
» 3e » . . .	147	70	43	260
» 4e » . . .	190	70[2])	88	348[2])
Autorisation d'enseigner .	»	»	5	5
Total. . .	418	183	145	746

1) Non compris les remplacements dans la ville de Luxembourg.
2) Y compris un brevet de sous-maîtresse.

Capacités pratiques.

Notes obtenues.	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses.	Membres.
Très bien (1) . . .	15	9	26	50
Bien (2)	172	98	84	354
Satisfaisant (3)	212	73	35	320
Insuffisant (4)	17	2	»	19
Mal (5)	1	»	»	1
	417[1]	182[1]	145	744

Résultats des écoles.

Notes obtenues.	Écoles dirigées par des Instituteurs.	Écoles dirigées par des Institutrices laïques.	Écoles dirigées par des Institutrices religieuses.	Écoles.
Très bien (1)	6	9	22	37
Bien (2)	155	93	84	332
Satisfaisant (3)	231	78	37	346
Insuffisant (4)	24	2	2	28
Mal (5)	1	»	»	1
	417[1]	182[1]	145	744

Il résulte des trois tableaux qui précèdent :

1° que 133 membres du personnel enseignant, soit 17,8 pCt., étaient porteurs d'un brevet de 1er ou de 2e rang;

260 membres, soit 34,9 pCt., d'un brevet de 3e rang;

1) L'appréciation ne comprend pas l'instituteur suppléant ni l'institutrice suppléante mentionnés plus haut.

348 membres, soit 46,6 pCt., d'un brevet de 4e rang, et qu'il y avait 5 autorisations d'enseigner —

— le nombre des deux brevets supérieurs a augmenté de 11, celui des brevets de 3e rang a augmenté de 3, celui des brevets de 4e rang a diminué de 3 et celui des autorisations d'enseigner a diminué de 2 — ;

2° que, pour les capacités pratiques, les deux notes supérieures sont représentées par 404 membres du personnel ;

la note « satisfaisant », par 320 ;

les deux notes inférieures, par 20 — le chiffre des deux notes supérieures a augmenté de 30, celui de la note « satisfaisant » a diminué de 14 et celui des deux notes inférieures a diminué de 7 — ;

3° que, pour les résultats, les deux notes supérieures sont représentées par 369 écoles ;

la note « satisfaisant », par 346 écoles ;

les deux notes inférieures, par 29 écoles — le chiffre représentant les deux notes supérieures a augmenté de 40, celui de la note « satisfaisant » a diminué de 28 et celui des deux notes inférieures a diminué de 3.

Pour les trois branches d'enseignement suivantes : langue allemande, langue française, calcul — l'appréciation des résultats est conforme aux trois tableaux ci-après :

Résultats en langue allemande.

Notes obtenues.	Écoles dirigées par des			Écoles.
	Instituteurs.	Institutrices		
		laïques.	religieuses.	
Très bien (1)	10	13	23	46
Bien (2)	179	103	87	369
Satisfaisant (3)	213	65	34	312
Insuffisant (4)	14	1	1	16
Mal (5)	1	»	»	1
Total	417	182	145	744

Résultats en langue française.

Notes obtenues.	Écoles dirigées par des			Écoles.
	Instituteurs.	Institutrices		
		laïques.	religieuses.	
Très bien (1)	6	4	5	15
Bien (2)	106	73	69	248
Satisfaisant (3)	226	86	32	344
Insuffisant (4)	64	10	2	76
Mal (5)	7	»	»	7
Total	409	173	108	690[1]

Résultats en calcul.

Notes obtenues.	Écoles dirigées par des			Écoles.
	Instituteurs.	Institutrices		
		laïques.	religieuses.	
Très bien (1)	12	11	22	45
Bien (2)	194	97	86	377
Satisfaisant (3)	196	70	34	300
Insuffisant (4)	13	3	3	19
Mal (5)	2	1	»	3
Total	417	182	145	744

1) L'enseignement de la langue française ne commençait, en général, que dans la 3e année d'étude; cette matière n'a pas été enseignée dans 54 écoles de commençants : 8 écoles dirigées par des instituteurs, 9 dirigées par des institutrices laïques et 37 dirigées par des institutrices religieuses.

En langue allemande — 744 écoles, 9 écoles de plus que l'année précédente —

les deux notes supérieures ont été obtenues par 415 écoles, 41 de plus ;

la note « satisfaisant » a été obtenue par 312 écoles, 33 de moins ;

les deux notes inférieures ont été obtenues par 17 écoles, 1 de plus.

En langue française — 690 écoles, 15 écoles de plus que l'année précédente —

les deux notes supérieures ont été obtenues par 263 écoles, 25 de plus ;

la note « satisfaisant » a été obtenue par 344 écoles, 9 de moins ;

les deux notes inférieures ont été obtenues par 83 écoles, 1 de moins.

En calcul — 744 écoles, 9 écoles de plus que l'année précédente —

les deux notes supérieures ont été obtenues par 422 écoles, 34 de plus ;

la note « satisfaisant » a été obtenue par 300 écoles, 17 de moins ;

les deux notes inférieures ont été obtenues par 22 écoles, 8 de moins.

Les chiffres dénotent des progrès dans toutes ces branches.

Nous n'avons pas d'observations spéciales à présenter quant aux résultats dans les autres matières d'enseignement.

Dans les écoles dirigées par des institutrices l'enseignement des *ouvrages manuels* obtient de plus en plus l'importance qu'elle mérite.

c) *Conduite des membres du personnel enseignant.*

Ce sont les mêmes plaintes : habitude du cabaret, immixtion dans la politique locale, difficultés avec les autorités communales, actions indignes du caractère de leurs fonctions . . . . qui reviennent contre un certain nombre

de membres du personnel enseignant, une petite minorité, une trentaine environ. Malgré toutes les recommandations et tous les avertissements, ce sont à peu près les mêmes noms qui se représentent.

4 de ces instituteurs se sont vu infliger des réprimandes par M. le Directeur général ou le Comité permanent de la Commission d'instruction. Si la conduite ne s'amendait pas, la peine de la suspension ou de la révocation devrait être appliquée.

Une institutrice a été suspendue pour quinze jours par son administration communale, pour avoir gravement manqué aux égards dus à l'autorité locale.

Une dizaine d'instituteurs ont été condamnés à des amendes judiciaires pour l'un ou l'autre des délits suivants: contravention à la loi sur la police des cabarets, délits de pêche, injures, emplois de la punition corporelle.

Malheureusement aussi, un jeune instituteur, R. de L., depuis quelques années seulement dans la carrière, a ajouté son nom aux noms de ceux qui, par des actes d'immoralité des plus graves, ont fait l'opprobre du corps enseignant et ont été interdits de leur profession.

Constatons cependant que la conduite de la très grande majorité du personnel a été entièrement digne de la mission éducatrice qui lui est confiée.

d) *Ancienneté de service des membres du personnel enseignant.*

Par rapport à leurs années de service les membres du personnel enseignant se divisent conformément au tableau suivant:

Nombre des années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Membres.
		laïques.	religieuses.	
1—5	87	37	33	157
6—10	69	42	16	127
11—15	67	25	24	116
16—20	69	28	20	117
21—25	51	31	21	103
26—30	35	12	14	61
31—35	29	7	12	48
36—40	7	1	3	11
41—45	4	»	2	6
Total . . .	418	183	145	746

e) *Traitements. Suppléments de traitement et primes de brevet. Indemnités de logement. Logements.*

Pour l'année scolaire 1894—1895 il a été payé, tant par les communes que par l'État, au personnel enseignant des écoles primaires proprement dites publiques :

à titre de traitements communaux . .	fr.	637,007 »
» de suppléments de traitements .	»	109,422 50
» de primes de brevet	»	24,300 »
» d'indemnités de logement . .	»	40,529 75
Au total . . .	fr.	811,259 25

Dans les différents arrondissements d'inspection les dépenses ont été les suivantes :

Arrondissement.	Traitements communaux.	Suppléments de traitement.	Primes de brevet.	Indemnités de logement.	Dépense totale.
1er	139906	18750,00	6650	11270,00	176576,00
2e	92332	19217,50	3050	5708,45	120307,95
3e	116978	15615,00	3700	7980,00	144273,00
4e	92623	17195,00	3400	5838,30	119056,30
5e	93822	19530,00	3200	4897,50	121449,50
6e	101346	19115,00	4500	4835,50	129596,50
Total.	637007	109422,50	24300	40529,75	811259,25

La somme de 637007 fr. payée pour *traitements communaux* se décompose comme suit :

aux 418 instituteurs. . . . . fr. 409734
aux 183 institutrices laïques . . . . . fr. 145243
aux 145 institutrices religieuses . . . . fr. 82030

Total. . . fr. 637007

Le *traitement communal moyen* était :

d'un instituteur, fr. 980 ;
d'une institutrice laïque, fr. 794 ;
d'une institutrice religieuse, fr. 566 ;

La somme de fr. 109422,50 payée par l'État à titre de suppléments de traitement se décompose comme suit :

à 321 instituteurs . . . . . fr. 86,900 »
à 147 institutrices laïques . . . . » 22,522 50

Total. . . fr. 109,422 50

97 instituteurs et
36 institutrices laïques, en tout

133 membres laïques du personnel enseignant n'avaient pas de supplément de traitement.

La somme de fr. 24,300, payée par l'État à titre de primes de brevet, se décompose comme suit :

Primes de brevet de 236 instituteurs. . .	fr. 16250
» de 113 institutrices laïques	» 8050
Total. . .	fr. 24300

La prime de brevet de 3e rang a été payée à 8 instituteurs porteurs d'un brevet de 4e rang (art. 12 de la loi de 1876 sur les traitements du personnel enseignant).

182 instituteurs et
70 institutrices laïques, en tout

252 membres laïques du personnel enseignant n'avaient pas de prime de brevet.

En *traitements communaux, suppléments de traitement et primes de brevet* il a été payé

aux instituteurs.	fr. 512,884 »
aux institutrices laïques	» 175,815 50
Au total, au personnel laïque. .	fr. 688,699 50 ;

en *moyenne*, par instituteur, fr. 1227 ;
par institutrice laïque, fr. 961 ;
et dans les différents arrondissements d'inspection :

Arrondissements.	Traitements communaux, suppléments de traitement et primes de brevet.				
	Instituteurs.	Institutrices laïques	Totaux des traitements communaux, suppléments et primes.	Moyenne par instituteur.	Moyenne par institutrice laïque.
1er	97044	51262,00	148306,00	1617	1220
2e	71857	36142,50	107999,50	1123	927
3e	90317	21976,00	112293,00	1308	879
4e	82969	19149,00	102118,00	1185	870
5e	92615	13907,00	106522,00	1064	818
6e	78082	33379,00	111461,00	1149	836
	512884	175815,50	688699,50		

Le tableau ci-après classe les membres du personnel enseignant par rapport à leurs traitements en 1894—1895, y compris — pour les membres laïques — les suppléments de traitement et les primes de brevet :

Avaient un traitement de	Instituteurs.	Institutrices		Membres.
		laïques.	religieuses.	
500 — 599	»	»	64	64
600 — 699	»	17	74	91
700 — 799	40	32	6	78
800 — 899	40	44	1	85
900 — 999	37	30	»	67
1000 — 1099	45	22	»	67
1100 — 1199	65	15	»	80
1200 — 1299	46	10	»	56
1300 — 1399	39	2	»	41
1400 — 1499	17	1	»	18
1500 — 1599	18	2	»	20
1600 — 1699	18	4	»	22
1700 — 1799	18	1	»	19
1800 — 1899	3	3	»	6
1900 — 1999	11	»	»	11
2000 — 2099	6	»	»	6
2100 — 2199	3	»	»	3
2200 — 2299	»	»	»	»
2300 — 2399	2	»	»	2
2400 — 2499	4	»	»	4
2500 — 2599	2	»	»	2
2600 — 2699	2	»	»	2
2700 — 2799	2	»	»	2
Total.	418	183	145	746

Il résulte du tableau qui précède que, sur 418 *instituteurs*, 117 avaient un traitement au-dessous de 1000 fr., soit 28 pCt. ;

que 301 avaient un traitement de 1000 fr. et au-dessus, soit 72 pCt. ;

que 191 avaient un traitement de 1200 fr. et au-dessus, soit 46 pCt. ;

que 106 avaient un traitement de 1400 fr. et au-dessus, soit 25 pCt. ;

que, sur 183 *institutrices laïques*, 49 avaient un traitement au-dessous de 800 fr., soit 27 pCt. ;

que 134 avaient un traitement de 800 fr. et au-dessus, soit 73 pCt. ;

que 60 avaient un traitement de 1000 fr. et au-dessus, soit 33 pCt. ;

que 23 avaient un traitement de 1200 fr. et au-dessus, soit 13 pCt.

Indemnités de logement. — La somme de fr. 40529,75, payée en indemnités de logement, se décompose comme suit :

Indemnités de logement	de 227 instituteurs,	fr. 28376,60
»	de 80 institutrices laïques	» 9818,15
»	de 19[1]) institutrices religieuses. . .	» 2335,00
Total : membres, 326 ; indemnités,		fr. 40529,75

Logements. — Des logements — 335 — ont été fournis par les communes à 415 membres du personnel enseignant, savoir :

à 191 instituteurs	191	logements ;
à 103 institutrices laïques	99[2])	»
à 121[1]) institutrices religieuses (formant 45 communautés) . .	45	»
415 membres.	335	logements.

1) 5 institutrices religieuses, 2 du 2e arrondissement (Echternach) et 3 du 5e arrondissement (Wiltz), n'avaient de la part de la commune ni logement ni indemnité de logement.

2) Dans 4 localités le logement était commun aux 2 institutrices laïques.

Suivant le nombre de pièces qu'ils comprenaient, les logements se divisent comme suit :

Logements ayant	Logements d'instituteurs.	Logements d'institutrices laïques.	Logements d'institutrices religieuses.	Totaux.
2 pièces . . .	3	13	»	16
3 » . . .	21	36	2	59
4 » . . .	80	33	17	130
5 » et plus .	87	17	26	130
Total.	191	99	45	335

Il y aurait bien des choses à dire sur la manière dont les administrations communales s'acquittent de leurs obligations sous ce rapport.

En fait de logements insuffisants ou peu convenables les mêmes noms reviennent tous les ans. Ce sont surtout les logements des instituteurs mariés et pères de famille qui laissent souvent beaucoup à désirer.

Il y a cependant quelques progrès à signaler : à Graulinster le logement de l'institutrice a été mis en état ; de nouveaux logements ont été aménagés à Bettembourg (2 pour les deux instituteurs), à Burange (pour l'institutrice) et à Hellange.

---

9. Clôture de l'année scolaire.

Aux termes de l'art. 24 de la loi de 1881, il y aura à la fin de l'année scolaire pour chaque école une distribution de prix aux élèves les plus méritants.

Le choix des livres de prix devra être fait dans le catalogue dressé à cette fin par la Commission d'instruction.

Cette disposition de la loi n'a pas été observée partout

89 écoles, dans 25 communes, n'ont pas eu de distribution de prix :

dans le 2e arrondissement d'inspection, les 5 écoles de la commune de Beaufort ;

dans le 3e arrondissement, 21 écoles des communes de Frisange (3), Mondorf (2), Reckange, Remerschen, Rœser (2), Wellenstein ;

dans le 4e arrondissement, les 20 écoles des communes de Bigonville, Folschette, Grosbous, Mertzig, Perlé, Vichten ;

dans le 5e arrondissement, 36 écoles des communes suivantes : Alscheid, Asselborn, Basbellain (2), Bœvange (4), Esch-s.-S., Hachiville, Heiderscheid (3), Heinerscheid, Mecher (3), Weiswampach (3) ;

dans le 6e arrondissement, 7 écoles des communes de Lorentzweiler et de Nommern (1).

Le plus souvent ces administrations communales se sont laissé guider par des motifs d'économie, rarement par des considérations pédagogiques.

---

10. Caisse d'épargne.

Jusque là la caisse d'épargne n'avait guère trouvé accès dans les écoles primaires. Dans la dernière année scolaire elle a été introduite dans les deux écoles de Redange : 37 élèves — 32 garçons, 5 filles — ont déposé 338,32 fr. Espérons que l'exemple trouvera des imitateurs.

---

11. Conférences d'instituteurs pendant 1894—1895.

Les conférences d'arrondissement prévues à l'art. 92 de la loi de 1881 ont eu lieu dans l'ordre suivant :

le 14 août, à Luxembourg, pour les instituteurs du 1er arrondissement d'inspection ;

le 24 août, à Ettelbruck, pour les instituteurs du 4e arrondissement ;

le 26 août, à Echternach, pour les instituteurs du 2e arrondissement ;

le même jour, à Luxembourg, pour les instituteurs du 3e arrondissement ;

le 27 août, à Luxembourg, pour les instituteurs du 6e arrondissement ;

le 5 septembre, à Wiltz, pour les instituteurs du 5e arrondissement.

Ces conférences avaient comme objet principal à l'ordre du jour l'examen et la discussion des deux sujets pédagogiques suivants, qui avaient été traités par écrit par les instituteurs, l'un en allemand, l'autre en français: 1° Verhältniß und Pflichten des Lehrers den Eltern und den verschiedenen Behörden gegenüber; 2° Nécessité de la langue française comme matière d'enseignement dans nos écoles primaires; moyens à la disposition de l'instituteur pour se perfectionner dans cette matière.

En dehors de la conférence d'arrondissement, il y a eu dans chaque arrondissement d'inspection, sous la présidence de l'inspecteur, une ou plusieurs conférences pour une partie des membres du personnel: 1 dans le 1er, 5 dans le 2e, 4 dans le 3e, 4 dans le 4e, 4 dans le 5e et 2 dans le 6e arrondissement, en tout 20 de ces conférences.

2 conférences du 4e arrondissement étaient spéciales aux institutrices.

Dans ces conférences on s'est occupé de questions telles que les suivantes: l'enseignement dans les écoles d'adultes; l'enseignement de la calligraphie, du chant, du système métrique, etc., la discipline à l'école, les congés etc. et — dans les conférences d'institutrices — l'introduction d'un petit cours d'économie domestique et d'hygiène dans les écoles de filles.

---

12. Gratuité de l'enseignement primaire en 1894—1895.

Dans les deux dernières années le nombre des localités qui, en vertu de l'art. 45 de la loi de 1881, ont mis l'intégralité des traitements communaux du personnel enseignant de leurs écoles primaires à charge de la caisse communale, a sensiblement augmenté. Deux sections ont abandonné la gratuité. Voici la situation sous ce rapport :

Avec la gratuité.				Sans la gratuité.			
Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
Premier arrondissement.							
1. Bertrange. .	1	3	150				
2 Contern* . .	4	4	178				
3.				Eich.	6	18	809
4.				Hamm.	2	4	175
5. *Hesperange*				*Hesperange* . .			
Fentange .	1	1	31	Altzingen . .	1	2	50
Itzig	1	3	107	Hesperange.	1	3	89
6.				Hollerich . .	4	15	748
7. Luxembourg	5	44	2176				
8. *Niederanven*				*Niederanven*			
Ernster* . .	1	1	28	Niederanven	1	2	59
Hostert* . .	1	3	138				
Senningen*	1	2	79				
9.				Rollingergrund	1	5	241
10. Sandweiler.	1	3	142				
11.				Schuttrange . .	2	3	96
12. Steinsel. . .	2	4	156				
13. Strassen . .	1	4	134				
14. Walferdange	1	3	116				

*) Les communes ou localités marquées d'un astérique n'avaient pas encore la gratuité en 1892—1893.

Avec la gratuité.				Sans la gratuité.			
Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
15. *Weiler-l-Tour*				*Weiler-la-Tour*			
Hassel . . .	1	1	19	Syren† . . .	1	1	46
				Weiler . . .	1	2	43
Total . .	21	76	3454	Total . .	20	55	2356
Deuxième arrondissement.							
1. Bech* [1]) . .	4	5	155				
2.				Beaufort. . . .	2	5	210
3. Berdorf. . .	1	3	101				
4. Betzdorf . .	5	6	177				
5. Biver	3	4	144				
6. Consdorf . .	3	6	228				
7. Echternach .	1	10	420				
8. Flaxweiler .	5	7	238				
9. Grevenmach	1	6	332				
10. Junglinster .	7	10	296				
11.				Lenningen. . .	2	5	157
12.				Manternach . .	4	5	161
13. Mertert* . .	2	6	228				
14. Mompach. .	4	4	176				

†) Les communes ou localités marquées de la croix ont abandonné la gratuité depuis 1892—1893.

1) Les deux sections de Hemsthal (1 école) et de Hersberg-Alttrier (1 école) n'avaient pas la gratuité en 1892—1893, pendant que les deux sections de Bech (2 écoles) et de Rippig (1 école) la possédaient.

Avec la gratuité.				Sans la gratuité.			
Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
15. Reisdorf . .	3	3	77				
16. Rodenbourg	4	4	126				
17. Rosport . .	6	8	261				
18. Stadtbredimus	2	4	119				
19. *Waldbillig*				*Waldbillig*			
Christnach.	1	2	48	Waldbillig . . .	1	2	62
Haller . . .	1	1	41				
20.				Wormeldange .	5	8	345
Total . .	53	89	3167	Total . .	14	25	935

Troisième arrondissement.

1. *Bettembourg.*				*Bettembourg*			
Bettembourg	1	4	180	Abweiler . . .	1	1	10
				Huncherange .	1	1	45
2.				Bous	3	4	155
3.				Burmerange†[1])	3	3	62
4. Dalheim . .	3	5	214				
5. Differdange.	3	10	474				
6. Dudelange .	3	14	755				
7. Esch-s.-l'Alz	1	17	1094				
8.				Frisange. . . .	3	5	129

1) La section d'Emerange avait la gratuité en 1892—1893 et l'a abandonnée depuis.

Avec la gratuité.				Sans la gratuité.			
Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
9. Kayl	2	7	383				
10. Leudelange.	1	2	88				
11.				Mondorf. . . .	3	4	161
12. Mondercange	3	5	120				
13. Petange. . .	3	10	482				
14.				Reckange . .	4	5	106
15.				Remerschen. .	3	4	125
16.				Remich	1	6	239
17. *Rœser*				*Rœser*			
Rœser-Crauthem . . .	1	2	39	Bivange	1	1	40
				Livange	1	1	31
				Peppange . . .	1	1	22
18. Rumelange .	1	7	358				
19.				Sanem	4	5	195
20. Schifflange .	1	4	188				
21.				Waldbredimus.	2	3	77
22.				Wellenstein . .	3	5	133
Total . .	23	87	4375	Total . .	34	49	1530

Quatrième arrondissement.

1. Arsdorf. . .	2	3	75				
2. Bastendorf .	4	6	179				

Avec la gratuité.				Sans la gratuité.			
Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
3. Bettborn* [1])	2	4	136				
4.				Bettendorf. . .	3	5	273
5.				Bigonville . . .	1	2	84
6. Bourscheid .	6	6	268				
7. Diekirch . .	1	10	511				
8. Ell	4	4	128				
9. Ermsdorf. .	3	3	100				
10. Erpeldange .	2	2	61				
11. Ettelbruck .	2	10	424				
12.				Feulen	2	3	126
13.				Folschette. . .	3	5	193
14. *Fouhren*				*Fouhren*			
Bettel . . .	1	1	43	Fouhren. . . .	1	1	31
				Walsdorf . . .	1	1	9
15. Grosbous . .	2	3	102				
16. Hoscheid* .	2	3	106				
17. Medernach .	1	3	145				
18. Merzig . . .	1	3	134				
19.				Neunhausen. .	2	2	67
20. Perlé	3	4	232				
21. Putscheid. .	6	6	145				

1) La section de Bettborn n'avait pas la gratuité en 1892-1893, tandis-que celle de Reimberg la possédait.

Avec la gratuité.				Sans la gratuité.			
Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
22. *Redange*				*Redange*			
Niederpallen*	1	1	29	Lannen . . .	1	1	17
				Nagem . . .	1	1	23
				Ospern-Reichlange	1	1	53
				Redange . .	1	2	91
23. Schieren . .	1	3	97				
24. Vianden . .	1	5	148				
25. Vichten. . .	2	3	42				
26.				Wahl	5	5	161
Total . .	47	83	3105	Total . .	22	29	1128

Cinquième Arrondissement.

1. *Alscheid*				*Alscheid*			
Kautenbach	1	1	43	Alscheid. . . .	1	1	15
				Merkholz . . .	1	1	20
2.				Asselborn . . .	6	8	225
3. Basbellain .	5	8	357				
4.				Bœvange . . .	5	5	197
5.				Boulaide. . . .	3	3	139
6. Clervaux . .	5	7	221				
7.				Consthum . . .	2	2	69
8. Esch-s.-S.	1	2	86				
9. Eschweiler .	4	4	94				

Avec la gratuité.				Sans la gratuité.			
Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
10. Gœsdorf . .	5	5	155				
11. Hachiville. .	2	2	61				
12. *Harlange*				*Harlange*			
Harlange. .	1	2	103	Tarchamps . .	1	1	50
13. Heiderscheid	5	8	209				
14.				Heinerscheid .	5	6	193
15. *Hosingen*				*Hosingen*			
Bockholtz* .	1	1	12	Hosingen . . .	1	4	118
Dorscheid* .	1	1	19	Rodershausen.	1	1	16
Neidhausen*	1	1	15				
Untereisenbach*. . .	1	1	44				
Wahlhausen*	1	1	58				
16.				Mecher	5	5	116
17. Munshausen	5	6	148				
18. Oberwampach . . .	5	6	196				
19. Weiswampach . . .	4	7	242				
20. Wiltz	2	12	409				
21. Wilwerwiltz	4	4	127				
22. Winseler . .	5	5	128				
Total . .	59	84	2727	Total . .	31	37	1158

Avec la gratuité.				Sans la gratuité.			
Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
Sixième Arrondissement.							
1.				Bascharage . .	3	5	198
2. Beckerich* .	4	7	275				
3. Berg	1	2	104				
4. Bissen . . .	1	5	169				
5. *Bœvange*				*Bœvange*			
Brouch. . .	1	2	53	Bœvange . .	1	2	56
				Grevenknop.	1	1	26
				Buschdorf. .	1	1	24
6.				Clemency . . .	2	4	128
7.				Dippach. . . .	3	4	139
8. Fischbach .	3	4	112				
9.				Garnich	4	6	157
10.				Heffingen . . .	2	3	124
11. Hobscheid .	2	6	253				
12. Kehlen . . .	5	9	315				
13.				Kœrich	3	5	170
14. Kopstal. . .	1	3	152				
15. Larochette .	2	5	174				
16. Lintgen. . .	2	5	156				
17. Lorentzweiler	4	6	167				
18.				Mamer	3	7	286

Avec la gratuité.				Sans la gratuité.			
Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	Communes et Sections.	Nombre des ressorts scol.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
19. *Mersch*				*Mersch*			
Beringen. .	1	1	25	Petange. . .	½ [1])	1	40
Mersch. . .	1	4	136	Schœnfels. .	1	1	26
Mœsdorf. .	½ [1])	1	38				
Reckingen.	1	2	53				
Rollingen .	1	2	39				
20. Nommern .	4	4	96				
21. *Sœul*				*Sœul*			
Sæul. . . .	1	2	52	Calmus . . .	1	1	19
				Schwebach .	1	1	16
22.				Septfontaines .	3	4	136
23.				Steinfort. . . .	4	6	222
24. Tuntange. .	2	3	119				
25.				Useldange. . .	4	5	126
Total . .	37½ [1]	73	2488	Total . .	37½ [1]	57	1893

1) Les sections de Mœsdorf et de Petange formen un seul ressort scolaire.

En résumé, la situation était la suivante :

Arrondissement.	Avec la gratuité.			Sans la gratuité.		
	Ressorts scolaires.	Écoles.	Élèves dans l'âge obligatoire	Ressorts scolaires.	Écoles.	Élèves dans l'âge obligatoire
1er	21	76	3454	20	55	2356
2e	53	89	3167	14	25	935
3e	23	87	4375	34	49	1530
4e	47	83	3105	22	29	1128
5e	59	84	2727	31	37	1158
6e	37½	73	2488	37½	57	1893
Totaux	240½	492	19316	158½	252	9000

C. Écoles gardiennes publiques.

Les 18[1]) écoles gardiennes publiques étaient établies dans les localités suivantes — les mêmes que l'année précédente — :

1er arrond.	10	écoles :	à Bonnevoie, Hollerich, Luxembourg[1]) (7), Rollingergrund ;
2e »	1	»	à Grevenmacher ;
3e »	4	»	à Bettembourg, Dudelange, Remich, Rumelange ;
4e »	2	»	à Diekirch, Ettelbruck ;
6e »	1	»	à Rollingen ;
	18	écoles.	

L'école de Rumelange était divisée en deux divisions séparées, dirigées par 2 institutrices.

4 écoles — Bonnevoie, Hollerich, 2 à Luxembourg —

1) Non compris l'école gardienne entretenue par l'État, près de l'orphelinat du Rham. Cette école, dirigée par une institutrice religieuse répond à toutes les conditions ; elle est bien aménagée et bien outillée ; elle était fréquentée par 20 à 22 enfants de 3 à 6 ans.

étaient installées dans des salles louées chez des particuliers ; les autres, dans des bâtiments communaux.

Les *locaux* de 3 écoles — Bonnevoie, Hollerich, Luxembourg-gare — étaient trop petits.

Le plus souvent *l'organisation et l'outillage* de ces écoles laissaient beaucoup à désirer.

Dans la plupart des écoles on ne peut guère parler de *programme d'enseignement;* les matières généralement enseignées étaient les suivantes : prières, leçons de choses, chant, exercices de mémoire, de calcul intuitif, etc., matières qui alternaient avec des jeux et des mouvements hygiéniques. Rien ou peu des exercices Frœbel.

Les vacances et les jours de congé correspondaient avec ceux des écoles ordinaires.

Le temps de classe n'était ordinairement que de 4 ou de 4½ heures par jour.

La population scolaire — 945 enfants de 3 à 6 ans — se décompose comme suit :

a) 455 garçons,
490 filles,
945 élèves.

b) 780 enfants solvables,
165 » indigents,
945 élèves.

Et dans les différents arrondissements d'inspection :

Arrondissements.	Garçons			Filles			Élèves		
	solvables.	indigents.	Totaux.	solvables.	indigentes.	Totaux.	solvables.	indigents.	Totaux.
1er	129	49	178	113	55	168	242	104	346
2e	47	2	49	48	2	50	95	4	99
3e	145	9	154	176	14	190	321	23	344
4e	50	12	62	58	16	74	108	28	136
5e	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6e	9	3	12	5	3	8	14	6	20
Total.	380	75	455	400	90	490	780	165	945

Les écoles gardiennes publiques étaient *dirigées* comme suit :

10, par des institutrices laïques (10) : 7 dans le 1er (ville de Luxembourg), 1 dans le 3e, 1 dans le 4e, 1 dans le 6e arrondissement d'inspection ;

8, par des institutrices religieuses (9), dont 1 par *deux* institutrices : 3 dans le 1er, 1 dans le 2e, 4 dans le 3e, 1 dans le 4e arrondissement.

Ces 19 institutrices *n'étaient pas diplômées*.

Par rapport à leurs *capacités pratiques* et *aux résultats* qu'elles ont obtenus à l'école, elles ont été appréciées comme suit :

1 a eu la note « très bien » (1),
3 ont eu la note « bien » (2),
9 ont eu la note « satisfaisant » (3),
6 ont eu la note « insuffisant » (4),
0 a eu la note « mal » (5),

19 institutrices.

En *indemnités fixes*, il a été payé à 17 institutrices — 10 laïques, 7 religieuses — en tout, fr. 7270.

2 institutrices — 1 laïque et 1 religieuse — ont eu des *indemnités de logement* de 130 resp. 100 fr.; le *logement* a été fourni à 6 institutrices — 1 laïque, 5 religieuses —. 11 institutrices — 8 laïques, 3 religieuses — n'avaient de la part des communes ni logement ni indemnité de logement.

En dehors de l'indemnité fixe de 350 fr., les 7 institutrices laïques des écoles gardiennes de la ville de Luxembourg avaient chacune, également sur la caisse communale, une indemnité mensuelle de 0,35 fr. par élève indigent. De plus, les parents des élèves solvables leur payaient une *rétribution mensuelle* de 0,75 à 1,25 fr. par élève.

Les 2 institutrices de Rumelange avaient pour toute rémunération les *rétributions scolaires*, qui s'élevaient à 0,75 fr. par élève solvable et par mois.

D. Écoles d'adultes publiques.

Les 491 écoles d'adultes se décomposent en :

354 écoles de garçons, avec 5161 élèves ;
137 écoles de filles, avec 3022 élèves,

491 écoles. 8183 élèves.

Le nombre des écoles de garçons a augmenté de 18, celui des écoles de filles de 7.

Voici la répartition de ces écoles, avec leur population :

Arrondissement.	Écoles de garçons.		Écoles de filles.		Écoles.	
	Nombre.	Population	Nombre.	Population	Nombre.	Population
1er	52	954	37	779	89	1733
2e	60	1033	20	447	80	1480
3e	55	781	17	357	72	1138
4e	64	874	23	523	87	1397
5e	65	704	15	307	80	1011
6e	58	815	25	609	83	1424
Tot.	354	5161	137	3022	491	8183

Élèves. — La *moyenne* des élèves était de 15 pour les écoles de garçons, de 22 pour les écoles de filles.

105 écoles avaient moins de 10 élèves :

	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
1er arrondissement :	7	1	8 écoles ;
2e »	12	1	13 »
3e »	16	3	19 »
4e »	21	1	22 »
5e »	27	»	27 »
6e »	15	1	16 »
	98 +	7 =	105 écoles.

Généralement les écoles d'adultes sont organisées en vue d'un cours de *deux années*. On est cependant heureux

de constater que bon nombre d'élèves ne s'en tiennent pas là, mais qu'ils fréquentent l'école le plus longtemps possible, au moins une 3e année.

L'âge d'admission des élèves est fixé à 13 ans révolus. Un petit nombre d'écoles seulement avaient, malgré les recommandations contraires, admis des élèves de 12 ans. Des élèves qui avaient 18, 19, 20 ans n'étaient pas rares.

La conduite des élèves n'a guère donné lieu à des plaintes que dans quelques localités. L'inspecteur d'écoles du 4e arrondissement signale le renvoi d'un élève pour insubordination. Sans une *bonne discipline* avant, pendant et après les heures de classe les écoles d'adultes feraient plus de mal que de bien ; de pareilles écoles seraient mauvaises et devraient être supprimées.

L'assiduité scolaire, à en juger par les registres des écoles, a été satisfaisante, à la réserve toutefois des écoles de quelques localités importantes qui ont dû être signalées les années précédentes déjà pour l'irrégularité de la fréquentation scolaire.

La bonne fréquentation et la bonne tenue des élèves marchent de pair avec leurs *progrès :* les progrès ont été qualifiés de la note « bien » dans la grande majorité des écoles.

Durée des cours. — Le programme des écoles dépend de la durée des cours. La plupart des écoles d'adultes avaient, durant 4 ou 5 mois, 2 ou 3 leçons de 2 heures par semaine. Un certain nombre de cours de dessin, de même que de travaux à l'aiguille, fonctionnaient la plus grande partie de l'année ou toute l'année avec 1 ou 2 leçons par semaine. Quelques écoles seulement, écoles ménagères et écoles ouvrières, étaient permanentes, c'est-à-dire travaillaient toute l'année et avaient 6 heures de classe par jour.

Par rapport à la durée des cours, les écoles se divisent conformément aux deux tableaux suivants :

a) Écoles de garçons.

Durée des cours.	Leçons par semaine : 1	2	3	Écoles.
3 mois	»	2	»	2
4 à 4½ »	1	53	143	197
5 à 5½ »	»	50	68	118
6 »	»	2	»	2
7 à 7½ »	»	2	»	2
8 à 8½ »	5	2	»	7
9 à 10 »	7	8	5	20
toute l'année . .	»	5	1	6
Total . . .	13	124	217	354

b) École de filles.

Durée des cours.	Leçons ou jours de classe par semaine. 1 leçon.	2 leçons.	5 ou 6 jours de classe.	Écoles.
4 à 4½ mois	9	11	»	20
5 à 5½ »	11	30	»	41
6 »	7	2	»	9
7 à 7½ »	4	1	»	5
8 à 8½ »	8	»	»	8
9 à 10 »	37	1	4	42
toute l'année . .	1	2	8	11
Total . . .	77	47	12[1])	136[1])

1) Non compris l'école d'adultes de filles à Mamer qui, pendant le semestre d'hiver, formait un ouvroir permanent, en activité tous les jours de la semaine, avec 6 heures de classe par jour, et qui, pendant le semestre d'été, se réduisait à une simple école de dimanche.

Matières d'enseignement. — L'enseignement dans les écoles d'adultes portait sur une ou plusieurs des matières suivantes : langue allemande — avec des notions de sciences naturelles, d'hygiène, d'histoire et de géographie, d'économie domestique (dans les écoles de filles) etc. — tenue des livres, calcul, langue française, dessin et — pour les filles — les ouvrages manuels, le ménage. . . .

Dans ses principales matières l'enseignement était fructueusement soutenu par les deux nouveaux manuels : „Lehr- und Lesebuch für die Knaben-Fortbildungsschulen"; „Lehr- und Übungsbuch für die Mädchen-Fortbildungsschulen". Pour le calcul, il disposait d'un petit recueil de problèmes, et pour le français d'un petit recueil de morceaux de lecture à l'usage des écoles d'adultes.

Par rapport à leurs matières d'enseignement, les écoles d'adultes se classent conformément aux deux tableaux suivants :

a) *Ecoles de garçons.*

Nombre des branches d'enseignement.	Branches d'enseignement.	Nombre des écoles.
1 branche.	Dessin.	30
id.	Français.	1
2 branches.	Dessin, calcul géométrique.	3
id.	Dessin, tenue des livres.	1
id.	Allemand, calcul.	5
3 branches.	Allemand, calcul, tenue des livres.	191
id.	Allemand, calcul, français.	5
4 branches.	Allemand, calcul, tenue des livres, français.	104
id.	Allemand, calcul, tenue des livres, dessin.	4
5 branches.	Allemand, calcul, tenue des livres, français, dessin.	10
	Total . . .	354

b) *Ecoles de filles.*

Nombre des branches d'enseignement.	Branches d'enseignement.	Nombre des écoles.
1 branche.	Travaux à l'aiguille.	53
2 branches.	Travaux à l'aiguille, *ménage.*	1
3 branches.	Allemand, calcul, travaux à l'aiguille	1
id.	Allemand, calcul, tenue des livres.	3
4 branches.	Allemand, calcul, tenue des livres, français.	12
id.	Allemand, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille.	35
id.	Allemand, calcul, français, travaux à l'aiguille.	2
5 branches.	Allemand, calcul, tenue des livres, français, travaux à l'aiguille.	28
plus de 5 branches	Allemand, calcul, tenue des livres, français, travaux à l'aiguille, sciences naturelles, *ménage*, hygiène, etc.	2
	Total	137

D'après les tableaux qui précèdent,
l'allemand — avec les matières qui s'y rattachent — a été enseigné dans 319 écoles de garçons,
83 écoles de filles,

total, 402 écoles ;
le calcul, dans 322 écoles de garçons,
83 écoles de filles,

total, 405 écoles ;
la tenue des livres, dans 310 écoles de garçons,
80 écoles de filles,

total, 390 écoles ;

le français, dans 120 écoles de garçons,
44 écoles de filles,
total, 164 écoles;
le dessin, dans 48 écoles de garçons;
les travaux à l'aiguille, dans 122 écoles de filles.

L'enseignemeut du ménage se faisait dans 3 écoles de filles, dont 2 étaient de véritables écoles ménagères avec toutes les matières d'enseignement de pareilles écoles.

15 écoles de filles n'enseignaient pas les travaux à l'aiguille; ces écoles ne fonctionnaient que le *dimanche.*

30 écoles de garçons étaient *spéciales à l'enseignement du dessin;*

53 écoles de filles étaient *spéciales à l'enseignement des travaux à l'aiguille.*

Résultats. — Les rapports des inspecteurs apprécient comme suit les résultats obtenus dans les écoles d'adultes:

Notes obtenues.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Écoles.
Très bien (1)	11	8	19
Bien (2).	189	99	288
Satisfaisant (3)	141	26	167
Insuffisant (4).	8	1	9
Mal (5)	»	»	»
Total. . .	349[1]	134[1]	483

Distribution de prix. — Des distributions de prix ont eu lieu dans les écoles des 17 localités suivantes: Luxembourg, Hollerich; Berdorf, Dickweiler, Osweiler, Rosport, Steinheim, Gonderange; Differdange, Rumelange; Diekirch, Ettelbruck, Feulen, Roodt; Bœvange, Brouch, Buschdorf.

1) 5 écoles de garçons et 3 écoles de filles du 5e arrondissement n'ont pu être visitées par l'inspecteur.

Dans les écoles de garçons les récompenses consistaient en livres, ouvrages de dessin, outils de jardinage, bons sur la caisse d'épargne ; dans les écoles de filles, en étoffes pour vêtements ou en vêtements confectionnés à l'école.

La caisse d'épargne n'a pu que se maintenir dans les quelques écoles où elle se trouvait. D'après les rapports des inspecteurs afférents, elle végétait à Luxembourg, elle était un peu mieux comprise à Rollingergrund, elle continuait à bien fonctionner à Ettelbruck, où 31 élèves ont déposé 301,35 fr.

Personnel enseignant. — L'âme de l'école c'est l'instituteur. Les inspecteurs se louent du zèle et de la méthode dont la plupart des membres du personnel se sont acquittés de leur tâche.

48 membres du personnel : 11 maîtres, 37 maitresses, n'appartenaient pas à l'enseignement primaire, tous les autres étaient des instituteurs ou des institutrices des écoles primaires ordinaires.

Dépenses. — Les charges que les communes s'imposent en faveur des écoles d'adultes se réduisent le plus souvent aux petites dépenses occasionnées par l'éclairage et le chauffage de la salle de classe. Cependant, près de 134 écoles, dans 94 localités, les indemnités payées au personnel enseignant dépassaient les subsides accordés par l'État, savoir :

dans le 1er arrond.,	près de	24	écoles,	dans	12	localités ;	
2e	»	»	15	»	»	13	»
3e	»	»	22	»	»	14	»
4e	»	»	23	»	»	17	»
5e	»	»	15	»	»	15	»
6e	»	»	35	»	»	23	»
			134	écoles.		94	localités.

Quelquefois les suppléments payés par les communes étaient très minimes ; la plupart variaient de 20 à 50 fr.; quelques-uns étaient de 75, 100, 150 fr. ; la ville de Luxembourg, avec 8 écoles et un subside de 1600 fr., avait une dépense de 3455 fr.

Voici comment s'est répartie la dépense entre l'État et les communes dans les différents arrondissements d'inspection :

Arrondissement.	Nombre des écoles.	Total des indemnités payées.	Total des subsides de l'État.	Dépenses à charge des communes.
1er	89	13875 00	11470 00	2405
2e	80	9380 00	8820 00	560
3e	72	8985 00	8130 00	855
4e	87	10814 50	10429 50	385
5e	80	7485 00	7295 00	190
6e	83	9955 00	8585 00	1370
Tot.	491	60494 50	54729 50	5765

La *dépense par élève* a été de 7,40 fr.

Suivant le montant des indemnités allouées aux membres du personnel enseignant, les écoles — quelques-unes étaient dirigées par 2 ou plusieurs personnes — se divisent comme suit :

Avec une indemnité de	Écoles d'instituteurs	Écoles d'institutrices	Écoles.
moins de 100 fr. . .	42	50	92
de 100 à 150 fr. . .	275	76	351
de 150 à 200 fr. . .	18	2	20
au-dessus de 200 fr.	19	8	27
Totaux. . . .	354	136[1])	490[1])

1) Les données manquent pour une école (Wormeldange).

Bibliothèques populaires. — Leur nombre est resté le même, 144. Elles avaient 6413 volumes, 101 de plus que l'année précédente.

Le 1er	arr.	d'insp.	avait	30	bibliothèques	avec 1054	vol.;
» 2e	»	»		19	»	» 916	»
» 3e	»	»		22	»	» 1019	»
» 4e	»	»		26	»	» 1240	»
» 5e	»	»		22	»	» 876	»
» 6e	»	»		25	»	» 1308	»
				144	bibliothèques.	6413	vol.

Suivant le nombre de leurs volumes, les bibliothèques se divisent comme suit :

au-dessous de 20 volumes,		3	bibliothèques ;
de 20 à 29	»	5	»
de 30 à 39	»	37	»
de 40 à 49	»	75	»
de 50 à 59	»	10	»
de 60 à 69	»	8	»
70 et plus		6	»
		144	bibliothèques.

Le nombre des *lecteurs inscrits* — élèves des écoles d'adultes et autres personnes — a été de 4855, qui se répartissent comme suit :

1er arrondissement,		1423	lecteurs inscrits,
2e	»	982	»
3e	»	604	»
4e	»	644	»
5e	»	486	»
6e	»	716	»
		4855	lecteurs inscrits.

Avaient :

au-dessous de 10 lecteurs inscrits,		14	bibliothèques,
de 10 à 19	»	35	»
de 20 à 29	»	33	»
de 30 à 39	»	18	»
de 40 à 49	»	15	»
de 50 à 59	»	8	»
de 60 à 69	»	6	»
70 et plus	»	15	»
		144	bibliothèques.

Le nombre des lecteurs inscrits a considérablement diminué, de 1144. C'est sans doute, d'abord, parce que les bibliothèques ne s'étaient guère enrichies de nouveaux ouvrages, et ensuite et principalement parce que les deux nouveaux manuels pour les écoles d'adultes de garçons et de filles ont défrayé la lecture chez les élèves et dans les familles.

Etablies près des écoles d'adultes et dans l'intérêt de ces écoles, les bibliothèques populaires sont confiées aux bons soins des instituteurs préposés aux écoles d'adultes.

Plusieurs administrations communales ont prouvé l'intérêt qu'elles prennent à leurs bibliothèques, en leur procurant les armoires dont elles avaient besoin ou en prenant soin de la reliure des ouvrages. Pour acquisition de livres une d'elles a mis un crédit de 30 fr. à la disposition de la bibliothèque.

En général, cependant, les communes se désintéressent beaucoup trop de cette utile institution. Dans tous les cas, rien ne devrait être négligé pour la bonne conservation des ouvrages fournis par le Gouvernement.

II. Écoles primaires privées.

Les 63 écoles primaires privées se répartissent entre les six arrondissements d'inspection conformément au tableau suivant :

Arrondissement.	Pensionnats de jeunes filles.	Écoles primaires proprement dites.	Écoles gardiennes	Écoles d'adultes.	Totaux.
1er	2	3	2	20	27
2e	1	1	2	4	8
3e	1	1	2	9	13
4e	3	1	»	1	5
5e	1	»	3	5	9
6e	»	»	»	1	1
Tot.	8	6	9	40	63

A. Pensionnats de jeunes filles.

Ces établissements étaient les mêmes que l'année précédente. C'étaient les suivants :

1° à Luxembourg, le pensionnat de Sainte-Sophie ;

2° à Limpertsberg, le pensionnat de Saint-Joseph ;

3° à Echternach, le pensionnat des dames du pauvre enfant Jésus ;

4° à Dudelange, le pensionnat des dames de la doctrine chrétienne ;

5° à Ettelbruck, le pensionnat des dames de la doctrine chrétienne ;

6° à Diekirch, le pensionnat des dames de la doctrine chrétienne ;

7° à Diekirch, le pensionnat de Mme Weyens-Gœdert ;

8° à Wiltz, le pensionnat des dames de la doctrine chrétienne.

Les locaux, le *mobilier scolaire,* le *matériel pédagogique* des pensionnats étaient considérés comme suffisants et convenables.

La plupart possédaient une classe *préparatoire* et deux ou plusieurs *classes supérieures.* A Sainte-Sophie les classes étaient plus nombreuses.

Les *matières d'enseignement* répondaient à l'âge des élèves et aux classes auxquelles elles étaient attribuées ; elles comprenaient les langues allemande et française, le calcul, la tenue des livres, l'histoire et la géographie, les éléments des sciences naturelles, le dessin, la calligraphie, le chant, les ouvrages à l'aiguille, l'hygiène, l'économie domestique . . . et comme enseignement facultatif, la langue anglaise, la peinture etc., voire dans quelques écoles, pour les élèves qui se préparaient à l'école normale, la pédagogie. L'enseignement a cherché à répondre le plus possible aux besoins pratiques et à la situation des élèves.

Les *grandes vacances* durent 1 à 1½ mois ; les *vacances de Pâques,* une dizaine ou une quinzaine de jours ;

le *congé hebdomadaire* est fixé à l'après-midi du jeudi, à la journée entière du jeudi ou à deux demi-journées ;

les *heures de classe* sont les suivantes : le matin de 8 à 11 ou à midi, ou de 8½ à 11½ ; l'après-midi, de 2 à 4 ou de 1½ à 4 heures.

La *population scolaire* des pensionnats était la suivante:

76 élèves de l'âge obligatoire,
450 élèves au-dessus de l'âge obligatoire,

total, 526 élèves.

Elle se répartit comme suit :

Arrondissement.	Siège des écoles.	Élèves				
		de 6 à 12 ans.	au-dessus de 12 ans.	Totaux.	de nationalité	
					luxembourgeoise.	étrangère.
1er	Luxembourg . .	32	98	130	118	12
id.	Limpertsberg. .	1	29	30	22	8
2e	Echternach . . .	8	67	75	30	45
3e	Dudelange . . .	32	39	71	69	2
4e	Ettelbruck . . .	1	68	69	61	8
id.	Diekirch (religes.)	»	43	43	39	4
id.	id. Mme Weyens-Gödert . .	»	28	28	3	25
5e	Wiltz	2	78	80	56	24
6e		»	»	»	»	»
	Totaux . .	76	450	526	398	128

Le *personnel enseignant* se composait de 64 membres :

58 maîtresses { 50 religieuses, 8 laïques ;

6 maîtres.

Les maîtresses se divisent comme suit par rapport à leur diplôme d'enseigner :

29 avaient le brevet luxembourgeois { 2 brevets de 2e rang, 8 » 3e » 19 » 4e »

23 avaient un diplôme étranger,
6 n'étaient pas diplômées,

58 maîtresses.

Les 6 maîtres — 2 professeurs d'un établissement de l'État, 1 instituteur, 3 sans autres fonctions dans l'enseignement — étaient chargés, dans deux établissements, de cours tels que langue française, dessin et peinture, musique.

Le tableau suivant contient les indications relatives au personnel des différents établissements :

Siège des écoles.	Personnel enseignant.				Brevet des maîtresses.						
	Maîtresses		Maîtres.	Membres.	1er rang.	2e rang.	3e rang.	4e rang.	Diplôme étranger.	Sans diplôme.	Totaux.
	laïques.	religieuses.									
Luxembourg. . .	1	14	»	15	»	1	3	3	5	3	15
Limpertsberg . .	1	4	»	5	»	»	1	1	3	»	5
Echternach . . .	»	5	»	5	»	»	»	1	4	»	5
Dudelange. . . .	»	6	»	6	»	»	1	2	2	1	6
Ettelbruck. . . .	»	9	»	9	»	1	»	7	1	»	9
Diekirch (religes) .	1	5	2	8	»	»	1	3	1	1	6
id. (Mme Weyens-Gödert) . . .	5	»	4	9	»	»	»	»	5	»	5
Wiltz	»	7	»	7	»	»	2	2	2	1	7
Totaux . . .	8	50	6	64	»	2	8	19	23	6	58

Les inspecteurs ont qualifié de très satisfaisants les *résultats* de l'enseignement dans les pensionnats. Quelques-uns relèvent la *direction pratique* donnée aux études.

B. Ecoles primaires proprement dites privées.

Les 6 écoles de l'espèce appartenaient aux localités suivantes : Luxembourg (2), Itzig, Grevenmacher, Lasauvage, Diekirch.

C'étaient, 1° et 2° à Luxembourg, les deux écoles mixtes de la communauté évangélique — comprenant, l'une les garçons et les filles de 6 à 9 ans, l'autre les garçons et les filles de 9 à 14 ans — l'une et l'autre étaient dirigées par des instituteurs;

3° à Itzig, l'école des filles établie près de l'orphelinat et dirigée par une sœur de charité ;

4° à Grevenmacher, l'école des garçons près de l'orphelinat et dirigée par une sœur de charité ;

5° à Lasauvage, l'école mixte dirigée par une religieuse de la doctrine chrétienne ;

6° à Diekirch, l'école mixte près de l'hospice, dirigée par une institutrice laïque.

Cette dernière école était *nouvelle.*

Les deux *salles de classe* à Luxembourg laissaient à désirer sous le rapport des dimensions et de l'éclairage. Le *mobilier et le matériel d'enseignement* étaient partout convenables.

L'organisation des écoles était celle des écoles publiques correspondantes, sauf qu'à l'école protestante à Luxembourg l'âge obligatoire était étendu à 14 ans.

Population scolaire :

	Garçons.	Filles.
175 élèves de 6 à 12 ans. . . .	97	78
23 » au-dessus de 12 ans .	15	8
3 » au-dessous de 6 ans. .	2	1
201 élèves.	114	87

La population dans les différentes écoles était la suivante :

Arrondissements.	Siège des écoles.	Élèves de 6 à 12 ans. Garçons.	Élèves de 6 à 12 ans. Filles.	Élèves au-dessus de 12 ans. Garçons.	Élèves au-dessus de 12 ans. Filles.	Élèves au-dessous de 6 ans. Garçons.	Élèves au-dessous de 6 ans. Filles.	Garçons.	Filles.	Élèves.
1er	Luxembourg	27	28	9	3	»	»	36	31	67
id.	Itzig.	»	23	»	5	»	»	»	28	28
2e	Grevenmach.	45	»	6	»	2	»	53	»	53
3e	Lasauvage .	13	10	»	»	»	»	13	10	23
4e	Diekirch . .	12	17	»	»	»	1	12	18	30
	Totaux .	97	78	15	8	2	1	114	87	201

Personnel enseignant :

2 instituteurs, avec diplôme allemand et une autorisation d'enseigner ;
3 institutrices religieuses } toutes avec un brevet de
1 institutrice laïque } 4e rang,

6 membres.

Ces écoles travaillent, la plupart, dans des conditions difficiles. Le personnel enseignant s'appliquait avec zèle et méthode à sa tâche. Les *résultats* ont eu la note « très satisfaisant » dans une école, la note « satisfaisant » dans les autres.

C. Écoles gardiennes privées.

Les 9 écoles gardiennes privées se trouvent dans les localités suivantes: Schleifmühl, Itzig (près de l'orphelinat), Echternach (près de l'établissement des religieuses du pauvre enfant Jésus), Beaufort, Dalheim, Lasauvage, Wiltz (près du pensionnat), Clervaux et Troisvierges.

Cette dernière école était *nouvelle*; elle est installée et organisée d'après le système Frœbel et placée sous la

direction d'une maîtresse qui s'est préparée à ses fonctions à l'étranger.

En général, l'aménagement des écoles a paru assez convenable.

L'école de Clervaux n'a fonctionné qu'en été, les autres écoles étaient permanentes.

Population scolaire :

361 enfants au-dessous de l'âge scolaire, dont 172 garçons, 189 filles.

La population dans les différentes écoles était la suivante :

Arrondissements.	Siège des écoles.	Élèves		
		Garçons.	Filles.	Totaux.
1er	Schleifmühl . .	21	20	41
	Itzig.	3	5	8
2e	Echternach . .	42	45	87
	Beaufort . . .	31	34	65
3e	Dalheim. . . .	15	17	32
	Lasauvage . .	14	13	27
5e	Wiltz	14	14	28
	Clervaux . . .	16	19	35
	Troisvierges .	16	22	38
	Total . . .	172	189	361

Personnel enseignant :

1 institutrice laïque,
10 institutrices religieuses,

11 institutrices —

— 2 écoles (Echternach et Beaufort) avaient chacune deux institutrices.

2 institutrices avaient un diplôme étranger, les autres 9 n'étaient pas diplômées.

Pour les résultats, 1 école a eu la note « très bien » ; 7 écoles ont eu la note « satisfaisant »; 1 école a eu la note « assez satisfaisant ».

D. Écoles d'adultes privées.

Les 40 écoles de l'espèce étaient les suivantes :

1er arrondissement: 20 écoles : 6 pour garçons, 14 pour filles :

1e Le « Gesellenverein » à Luxembourg; personnel, 8 membres; 8 classes avec environ 200 élèves ; l'école est ouverte du 1er octobre au 15 août, leçons tous les jours sauf les samedis; matières d'enseignement: dessin, tenue des livres, allemand, français, calcul ;

2° l'école de dimanche pour garçons, à Luxembourg ; l'année dernière, 1re année de la réouverture, elle ne comptait qu'une classe avec 50 élèves; matières d'enseignement : allemand, calcul, tenue des livres, cours de morale et de religion ;

3° l'école de dimanche pour filles, à Luxembourg; personnel enseignant: 11 membres; 9 classes avec 271 élèves: ville-haute, 2 classes, 76 élèves ; Clausen, 2 classes, 49 élèves; Grund, 3 classes, 94 élèves; Pfaffenthal, 2 classes, 52 élèves ; matières d'enseignement : allemand, français, calcul, tenue des livres ;

4° l'école ménagère de Mlle Neumann, à Luxembourg ; l'enseignement est théorique et pratique, le dernier comprend surtout la cuisine et le repassage ; il y a toujours 2 cours en activité, ayant chacun 8 à 12 élèves ; durée de chaque cours : 3 mois; 3 jours de la semaine, de 8 à 1 ou à 2 heures, les élèves travaillent à la cuisine; 2 jours, de 1 à 4 heures, elles apprennent le repassage ; ces cours se renouvellent 3 fois durant le cours de l'année ;

5° l'école ouvrière et ménagère des jeunes économes, à Luxembourg, dirigée par les sœurs de charité ; durée : toute l'année; élèves, environ 80, divisées en 3 cours; les élèves du cours supérieur apprennent à faire la cuisine, à repasser, à confectionner les vêtements ordinaires, etc.;

6° le cours industriel attaché au pensionnat de Sainte-Sophie ; il forme pour ainsi dire le couronnement de l'établissement ; durée : toute l'année de 8 à 11 et de 2 à 4 heures ; les élèves, assez nombreuses, ont fréquenté au

moins le cours moyen du pensionnat ; elles forment plusieurs groupes occupés à tour de rôle à la cuisine, à la boulangerie, au repassage, à l'atelier où, sous la direction des maîtresses, elles cousent, tricotent, raccommodent, apprennent la coupe et la confection, le dessin, etc. ;

7° l'école de dimanche pour filles à Dommeldange, dirigée par les sœurs de l'hôpital ; durée : toute l'année, chaque semaine 1 leçon de 2 heures ; élèves : 70 à 80 de 12 à 20 ans, formant 1 classe ; matières d'enseignement : allemand, français, calcul ;

8° l'école ouvrière, ibidem ;

9° l'école ménagère, ibidem ;

10° l'école du dimanche pour filles à Rollingergrund, dirigée par les religieuses des écoles primaires ; élèves, 80, 2 classes ; matières d'enseignement : allemand, français, calcul ;

11° l'école ouvrière, ibidem ;

12° l'école ménagère, ibidem ;

13° l'école ménagère attachée au pensionnat de Saint-Joseph, Limpertsberg ; enseignement théorique et pratique;

14° l'école ouvrière et ménagère à l'orphelinat d'Itzig ; 10 à 15 élèves, divisées en groupes pour apprendre le ménage ;

15° l'école ménagère des religieuses de la doctrine chrétienne, à Luxembourg-gare ; personnel enseignant : 11 institutrices religieuses, dont 8 Luxembourgeoises, 2 Françaises, 1 Belge ; école permanente ; enseignement théorique et pratique, ouvrages à l'aiguille, coupe et confection, repassage, cuisine, laiterie, etc. ; 3 cours : un cours spécial pour les élèves (10) qui se destinent à l'école normale, un cours destiné aux élèves internes (28), un cours destiné aux élèves externes (50) formant 2 classes ;

16° l'école ouvrière et ménagère de Ste-Zita — ibidem —; durée : toute l'année ; élèves : au-delà de 40, divisées en 3 cours ; celles du cours supérieur apprennent la cuisine et le repassage ;

17° l'école de l'établissement Mercier — ibidem — ; dirigée par un instituteur de la ville ; durée : 3 leçons par

semaine de 4½ à 5½; matières d'enseignement : allemand, français, calcul; élèves: 35 à 40 de 12 à 16 ou 17 ans;

18° l'école établie dans les ateliers de la gare centrale;

19° les cours professionnels établis par les soins du Gouvernement à Luxembourg; nombreux cours, ateliers;

20° la « Baugewerkschule », ibidem.

Plusieurs de ces écoles — sub 18°, 19°, 20° — n'ont pas été visitées par l'inspecteur d'arrondissement. Une commission établie par le Gouvernement est chargée de la surveillance des cours sub 19°.

2e arrondissement: 4 écoles: 2 pour garçons, 2 pour filles;

21° et 22° les deux écoles de garçons à Echternach, dirigées par le clergé de cette ville: le «Gesellenverein», durée: 10 mois, 3 leçons de 2 heures par semaine; matières d'enseignement: allemand, calcul, français, tenue des livres;

l'école de dimanche; durée: 10 mois, 1 leçon de 2 heures par semaine; matières d'enseignement: allemand, calcul, français, tenue des livres;

23° l'école de filles — ouvroir et école de dimanche — également à Echternach, dirigée par les sœurs du pauvre enfant Jésus; 26 élèves; durée: 10 mois, 5½ jours par semaine et 5½ heures par jour pour l'ouvroir; 1½ heure pour l'école de dimanche; matières d'enseignement: ouvrages à l'aiguille à l'ouvroir; allemand, calcul, français, tenue des livres à l'école du dimanche;

24° l'ouvroir des sœurs de charité (2) à Beaufort; 43 élèves; durée: 5 mois (semestre d'hiver), 5 jours par semaine, 6 heures par jour;

3e arrondissement: 9 écoles de filles:

25° l'école ouvrière des sœurs de charité à Dalheim; 20 élèves; enseignement des travaux à l'aiguille; durée: 11 mois, 6 jours par semaine, 6 heures par jour;

26° l'école ouvrière de Dudelange, dirigée par une religieuse; 36 élèves; enseignement des travaux à l'aiguille;

27° l'école ménagère des sœurs de charité à Esch-s.-A.; 20 élèves; enseignement théorique et pratique du ménage;

28° l'école ouvrière attachée à l'école qui précède, 20 élèves; enseignement des travaux à l'aiguille; durée : 11 mois, 5½ jours par semaine, 7 heures par jour;

29° une autre école ouvrière des sœurs du même ordre, également à Esch-s.-A.; 100 élèves; enseignement des travaux à l'aiguille; durée : 11 mois, 5½ jours par semaine, 7 heures par jour;

30° l'école ouvrière de Lasauvage, dirigée par une religieuse; 7 élèves; enseignement des travaux à l'aiguille; durée: 10 mois, 2 jours par semaine, 2 heures par jour;

31° l'école ouvrière de Petange, dirigée par une sœur de Ste-Zitha; 45 élèves; enseignement des travaux à l'aiguille; durée: 11 mois, 5½ jours par semaine, 6 heures par jour;

32° l'école ménagère des sœurs du pauvre enfant Jésus à Rumelange; 12 élèves; enseignement du ménage;

33° l'école ouvrière des sœurs du même ordre, également à Rumelange; 20 élèves; enseignement des travaux à l'aiguille; durée: 11 mois, 6 jours par semaine, 6 heures par jour.

Les trois écoles sub 30°, 31°, 32° étaient *nouvelles*.

4e arrondissement: 1 école de filles :

34° l'école ménagère des sœurs de la doctrine chrétienne attachée au pensionnat d'Ettelbruck; école permanente; 28 élèves; enseignement théorique et pratique de la science du ménage, comprenant la tenue des livres, la laiterie, l'horticulture, la cuisine, les ouvrages manuels, le repassage, etc.

5e arrondissement: 5 écoles: 1 de garçons, 4 de filles :

35° l'école pour garçons à Derenbach, dirigée par l'instituteur de la localité; 7 élèves; durée: 3 mois avec 3 leçons par semaine, leçons données, 29; matières d'enseignement: allemand, calcul, tenue des livres;

36° l'école ménagère des sœurs de charité à Troisvierges; 9 élèves; durée des cours: 4 mois, 5½ jours par semaine, 6 heures par jour; matières d'enseignement: allemand, calcul, français, tenue des livres, travaux à l'aiguille, ménage théorique et pratique, hygiène, etc.;

37° l'école ouvrière attachée au même établissement; 27 élèves en hiver, 9 en été; durée: 10 mois, 5½ jours par semaine, 6 heures par jour; enseignement des travaux à l'aiguille;

38° l'école ouvrière des sœurs de charité de Clervaux; 32 élèves; durée: 5 mois, 5½ jours par semaine, 6 heures par jour; enseignement des travaux à l'aiguille;

39° l'école ouvrière d'Untereisenbach, dirigée par une couturière; 32 élèves, dont 21 dans l'âge obligatoire; durée: 5 mois, 1 leçon de 3 heures par semaine, leçons données, 16; enseignement des travaux à l'aiguille.

Les 2 écoles sub 36° et 37° étaient *nouvelles*.

6e arrondissement: 1 école de filles:

40° l'école ouvrière des sœurs de charité à Mersch; une quarantaine d'élèves; durée: toute l'année, 6 jours par semaine, 6½ heures par jour; matières d'enseignement: couture, tricotage, raccommodage, coupe et confection des vêtements, etc.

La liste ne comprend pas les écoles professionnelles telles que les écoles de tissage à Esch-s.-S., Wiltz, Schleifmühl et l'école de vannerie à Ettelbruck.

Les 9 écoles sub 1°, 2°, 17°, 18°, 19°, 20°, du 1er arrondissement, sub 21°, 22° du 2e arrondissement, sub 35° du 5e arrondissement étaient *spéciales aux garçons*.

Les *autres écoles étaient spéciales aux filles:* les unes étaient des *écoles de dimanche,* dont les travaux à l'aiguille sont forcément exclus; les autres des *écoles ouvrières* ou des *écoles ménagères. L'enseignement des écoles ouvrières* était plus ou moins complet suivant leur durée. Il comprenait la couture, le tricotage, le raccommodage et — surtout dans les écoles permanentes — la coupe et la confection des vêtements. *Le programme des écoles ménagères* était bien plus développé, comprenant, outre les matières qui précèdent, les langues allemande et française, le calcul, la comptabilité — tout cela en rapport avec les besoins du ménage —, l'économie domestique, l'hygiène, la cuisine, le repassage, tous les travaux du ménage, quelque-

fois la laiterie, l'horticulture, etc., en un mot, l'enseignement théorique et pratique de tout ce qui contribue à former la bonne ménagère.

Le nombre toujours augmentant de ces écoles de filles et leur population toujours croissante prouvent combien elles sont appréciées. Le but poursuivi ne peut être entièrement atteint que par des écoles permanentes bien organisées, dont les cours devraient embrasser au moins deux années. Il est désirable aussi que certaines écoles permanentes qui ne s'occupent que de la couture — les ouvroirs — élargissent un peu le cadre de leur programme, en y introduisant l'économie domestique, l'hygiène, la comptabilité, etc., sans devenir pour cela des écoles ménagères ; les services qu'elles rendent n'en feront qu'augmenter.

III. Enseignement à domicile.

Onze enfants dans l'âge abligatoire — 4 garçons et 7 filles — appartenant à 7 familles du 3e et du 4e arrondissement d'inspection, ont, pendant 1894—1895, reçu l'enseignement à domicile (art. 2 de la loi organique de 1881, et art. 1er de la loi concernant l'enseignement obligatoire).

Aperçu général.

Les relevés ci-après donnent un aperçu du nombre des écoles primaires du Grand-Duché, tant *publiques* que *privées* — y compris les écoles d'adultes —, de leur population, de leur personnel enseignant — non compris les écoles d'adultes —, de même que des sommes payées en traitements communaux, suppléments de traitement, etc. au personnel enseignant des écoles primaires *publiques*.

A. Nombre des écoles primaires.

Arrondissements.	Écoles primaires supérieures		Écoles primaires proprement dites		Écoles gardiennes		Écoles d'adultes		Écoles	
	publiques.	privées (pensionnats).	publiques.	privées.	publiques.	privées.	publiques.	privées.	publiques.	privées.
1er	2	2	131	3	10	2	89	20	232	27
2e	2	1	114	1	1	2	80	4	197	8
3e	8	1	136	1	4	2	72	9	220	13
4e	1	3	112	1	2	»	87	1	202	5
5e	1	1	121	»	»	3	80	5	202	9
6e	1	»	130	»	1	»	83	1	215	
	15	8	744	6	18	9	491	40	1268	63
	23		750		27		531		1331	

B. Population scolaire.

a) *Écoles primaires publiques.*

	Nombre des écoles.	Élèves								
		dans l'âge obligatoire.		au-dessus de l'âge obligat.		au-dessous de l'âge obligat.		Garçons.	Filles.	Élèves.
		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.			
Écoles primaires supérieures .	15	38	10	303	253	»	»	341	263	604
Écoles primaires proprmt. dites	744	14049	13831	740	583	780	630	15569	15044	30613
Écoles gardnes .	18	»	»	»	»	455	490	455	490	945
Totaux. .	777	14087	13841	1043	836	1235	1120	16365	15797	32162
		27928		1879		2355				

b) *Écoles primaires privées.*

Écoles primaires supérieures .	8	»	76	»	450	»	»	»	526	526
Écoles primaires proprmt. dites	6	97	78	15	8	2	1	114	87	201
Écoles gardnes .	9	»	»	»	»	172	189	172	189	361
Totaux. .	23	97	154	15	458	174	190	286	802	1088
		251		473		364				

c) *Ensemble de la population scolaire.*

Écoles primaires supérieures .	23	38	86	303	703	»	»	341	789	1130
Écoles primaires proprmt. dites	750	14146	13909	755	591	782	631	15683	15131	30814
Écoles gardnes .	27	»	»	»	»	627	679	627	679	1306
Totaux. .	800	14184	13995	1058	1294	1409	1310	16651	16599	33250
		28179		2352		2719				

C. Personnel enseignant.

a) *Écoles primaires publiques.*

	Nombre des écoles.	Nombre des			Membres.
		instituteurs.	institutrices		
			laïques.	religieuses.	
Écoles primaires supérieures. . .	15	13[1])	»	13[2])	26
Écoles primaires proprem[t] dites .	744	418	183	145	746
Écoles gardiennes.	18	»	10	9	19
Totaux . .	777	431[1])	193	167[2])	791
			360		

b) *Écoles primaires privées.*

Écoles primaires supérieures. . .	8	6	8	50	64
Écoles primaires proprem[t] dites .	6	2	1	3	6
Écoles gardiennes.	9	»	1	10	11
Totaux. . .	23	8	10	63	81
			73		

c) *Ensemble du personnel enseignant.*

Écoles primaires supérieures. . .	23	19[1])	8	63[2])	90
Écoles primaires proprem[t] dites .	750	420	184	148	752
Écoles gardiennes.	27	»	11	19	30
Totaux. . .	800	439[1])	203	230[2])	872
			433		

1) Non compris les 8 maîtres chargés de cours spéciaux près des écoles primaires supérieures publiques ;

2) Non compris une maîtresse chargée d'un cours spécial près d'une école primaire supérieure publique.

D. Sommes payées pour traitements communaux (resp. indemnités), suppléments de traitement, primes de brevet, indemnités de logement au personnel enseignant des écoles primaires publiques.

	Nombre des écoles.	Traitements communaux.	Suppléments de traitement.	Primes de brevet.	Indemnités de logement.	Totaux.
Écoles primaires supérieures .	15	31550	4400 00	1600	1455	39005
Écoles primaires proprm[t] dites	744	637007	109422 50	24300	40529 75	811259 25
Écoles gard[nes]. .	18	7270[1]	»	»	230	7500
Totaux. . .	777	675827	113822 50	25900	42214 75	857764 25

1) Indemnités.

E. Membres du personnel enseignant des écoles primaires publiques auxquels les communes ont fourni le logement.

	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses.	Membres.
Ecoles prim. supérieures	5	»	4	9
Ecoles prim. proprement dites	191	103	121	415
Ecoles gardiennes. . .	»	1	5	6
Total. . .	196	104	130	430
		234		

Luxembourg, le 15 mars 1896.

L'inspecteur principal de l'enseignement primaire,
TH. WITRY.

Luxembourg, le 16 avril 1896.

Le Comité permanent de la Commission d'instruction :
ED. THILGES, président,
DE WAHA, secrétaire.